

(fenêtres) (sur. cours)

2500000

Qu'est-ce que vous en dites ?

*L'école des champs
Un exemple à cultiver*



SNUipp

Fédération syndicale unitaire
www.snuipp.fr

(fenêtres) (sur. cours)

N° 324 — 2 février 2009

Édit



Actu

29 JANVIER

Grogne dans les écoles

5

CARTE SCOLAIRE

L'impossible équation



©Mira/Naja

P

lusieurs centaines de milliers de manifestants sur tout le territoire, 70% des enseignants des écoles en grève... Géante, la mobilisation du 29 pour un pays où « les journées de grève ne se voient plus » !

Le rejet massif de la politique de démantèlement du service public d'Education s'ajoute au raz le bol des « caisses vides » pour les salaires ou la sécu, et des milliards dégagés pour la « bulle financière ». Alors que la crise va gravement renforcer les inégalités sociales, le ministre persiste dans ses réformes : suppressions importantes de postes, moins de formation pour tous, mise en place d'évaluations-couperet, affaiblissement des RASED pour les élèves en difficulté,...

7 français sur 10 soutiennent le mouvement social, et malgré la partie médiatique de poker menteur engagée par le gouvernement, l'opinion ne s'y est pas trompée : les salariés et les sans emploi, les services publics et leurs agents, les jeunes aussi pour leur avenir refusent de faire les frais de la crise du capitalisme et exigent d'autres choix pour l'école et la société.

C'est ce que nous devons continuer à faire entendre, ensemble et déterminés, dans un vaste mouvement construit dans la durée !

Renaud Bousquet

Dossier

16

ECOLE RURALE

*L'école des champs,
un modèle à cultiver...*



Métier

22

PARIS — LA GOUTTE D'OR

Une éducation à la non-violence

PERCUSSIONS

En classe découverte



Réflexions

28

GARÇONS : FILLES

Réflexion dans les pays scandinaves

**LAURENCE JANOT-
BERGUGNAT**

Le stress des enseignants



LOCATIONS

73 — VALCENIS
T2 5ch TV Conf. Tél: 04 78 73 75 75

04 — LE SAUZE
Studio 4 pers pied des pistes
Tél: 04 90 47 58 38

05 — LES ORRES
4pl Pr. pistes Tél: 06 80 82 97 43

05 — LES ORRES
Studio 6 pers 14-21/02 et 28/02-7/03
Tél: 05 53 59 40 82

06 — PEGOMAS
F1 calme vue Tél: 06 86 69 00 78

63 — PRES LA BOURBOULE
Loc vac maison 4 pers TT CFT
Tél: 04 73 60 51 19 soir

CORSE DU SUD MER
Maison 5/10 Pers de 510 à 1040 € quinz
Tél: 06 15 97 59 22

ARIEGE PYRENEES
Maison trad 4/6 pers hameau 800m jardin
Tél: 06 77 74 80 80

17 — OLERON
Maison 4P 80m mer Tél: 05 55 60 27 62

56 — BELLE ILE/MER
Petit mais. 4/5P Avril mai juin sept.
Tél: 02 97 31 52 01

PIN de la LEGUE FREJUS
Mobilhome 6p 2ch+cuis ext
790E/15jrs+4.80E/j/per+8ans
"mailto:aline.auger.bariller@free.fr"

VENISE Appart. Tél: 02 33 28 60 97
ROME Appart. Tél: 02 33 28 60 97

VENISE et Toscane
part loue appts tt conf 2 à 6 pers
Tél: 04 73 33 55 95

IRAN SYRIE OUZBEKISTAN
MEXIQUE CUBA
35 CIRCUITS ORGA EN ASSO
Tél 05 56 85 62 70 chicokids@gmail.com

VENTES

34 — CAP D'AGDE
Vends T2 26m2+terrace dans résidence
avec piscine et jardin
Tél 04 75 31 58 20 le soir

(fenêtres sur cours)

Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC
128 Bd Blanqui — 75013 Paris
Tél: 01.44.08.69.30
e-mail fsc@snuipp.fr

- Directeur de la publication: Sébastien Sihr
- Rédaction: Marianne Baby, Renaud Bousquet, Lydie Buguet, Stéphanie De Sousa, Michèle Frémont, Daniel Labaquère, Pierre Marnette, Arnaud Malaisé, Gilles Moindrot, Jacques Mucchielli, Sébastien Sihr
- Impression SIEP — Bois-le-Roi
- Régie publicité: MISTRAL MEDIA, 365 rue Vaugirard 75015 PARIS
Tél: 01.40.02.99.00
- Prix du numéro: 1 euro — Abonnement 23 euros • ISSN 1241 — 0497
• CPPAP 0410 S 07284
- Adhérent du Syndicat de la Presse Sociale



P e t i t e s a n n o n c e s P e t i t e s a n n o n c e s

TARIFS 2009 ● Pour une ligne de 35 caractères (blancs inclus) — Tarif syndiqué/abonné 14 euros TTC — Tarif non syndiqué 23,5 euros TTC ● En pavé encadré sans fond couleur — Tarif syndiqué/abonné 20 euros TTC — Tarif non syndiqué 30 euros TTC la ligne de 35 caractères ● En pavé encadré avec fond couleur — Tarif syndiqué/abonné 24 euros TTC Tarif non syndiqué 36 euros TTC la ligne de 35 caractères ● Renvoyer au SNUipp — 128, Bd Blanqui — 75013 Paris

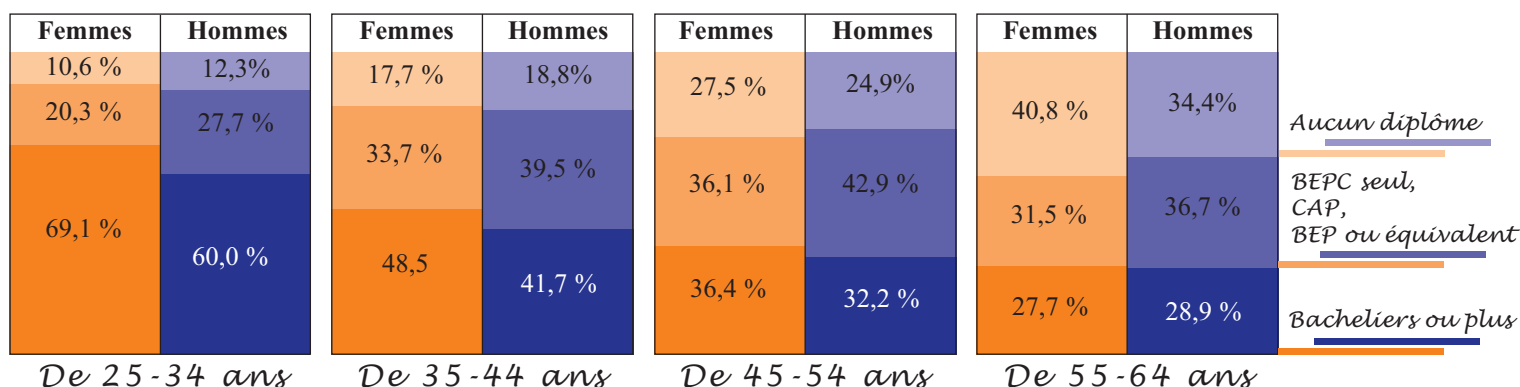
Réussite scolaire 40 ans de progrès

Bonne nouvelle pour l'école. Les 40 dernières années ont vu une augmentation constante du nombre de diplômés. La conclusion délivrée par l'INSEE suite à la publication du nombre de diplômés par tranche d'âges est sans appel. Ainsi, en 30 ans, le nombre de sans diplômes est passé pour les hommes de 34 % à 12 % et pour les femmes de 41 % à 11 %. Conséquence, le nombre de bacheliers des 25-34 ans a plus que doublé par rapport à la génération 55-64 ans, celui des diplômés du supérieur a triplé.

Autre évolution, l'école a progressé sur la voie de la parité. 69,1 % des femmes et 60 % hommes des 25-34 ans sont « des bacheliers ou plus » contre 27,7 % des hommes et 28,9 % des femmes pour la génération des 55-64 ans.

Si ces bonnes notes infirment la théorie de la décadence du système éducatif, la suffisance n'est pas pour autant de mise. 130 000 personnes environ quittent encore le système scolaire sans qualification et les inégalités sociales se reproduisent encore trop à l'école.

Diplôme le plus élevé obtenu selon l'âge et le sexe



Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^{ème} trimestre 2007

Appel à dons pour Gaza



A Gaza, le cessez-le-feu a enfin permis d'arrêter la spirale de destructions, de morts et d'exactions. L'intervention israélienne, en réponse aux tirs de roquettes a renforcé les courants extrémistes et a affaibli un peu plus le camp de ceux qui croient encore à une solution politique négociée. Pour la FSU, « seul le respect du droit international et des

résolutions de l'ONU en faveur de la création d'un Etat palestinien, assurant la coexistence de deux Etats aux frontières sûres et reconnues, peut permettre la résolution de ce conflit meurtrier ».

Sur place, la situation est effroyable, plus de 1300 morts, des blessés par milliers, des hôpitaux saturés, des destructions innombrables : infrastructures, écoles, maisons...

La plate-forme des ONG françaises pour la Palestine lance d'urgence « un appel à dons pour Gaza » pour financer les projets d'urgence et de post-urgence, en particulier dans le domaine éducatif et de l'aide aux enfants, et pour soutenir des initiatives de mobilisation pour la défense des droits du peuple palestinien.

Informations sur le site de la plate-forme : www.pla-teforme-palestine.org

Les français et les services publics

La FSU lance un questionnaire pour analyser en collaboration avec l'institut de sondage CSA l'opinion de la population à l'égard des services publics. Ce questionnaire qualitatif peut être rempli en ligne en quelques minutes.

<http://sondage.fsu.fr/index.php?sid=99713>

Pakistan les écoles à la dynamite

Depuis 2007, plus de 173 écoles (dont 105 de filles) ont été détruites par les talibans, sous prétexte que l'éducation qui y est dispensée est « occidentale ».

Cinq nouvelles écoles ont été dynamitées le 15 janvier alors que les talibans avaient annoncé qu'à partir de ce même jour, les filles n'avaient plus le droit d'être instruites sous peine de recevoir de l'acide sur le visage, que les écoles seraient bombardées et que les contrevenants risquaient la mort. La ministre de l'information a, pour sa part, assuré que toutes les écoles resteraient ouvertes.

40 ans

C'est l'âge de la fraise tagada. 30 fraises sont achetées toutes les secondes dans le monde

Togo scolarisation en hausse

Cette année, au Togo, les premières suppressions de frais de scolarité ont fait grimper le nombre d'inscriptions dans les écoles. Selon les estimations du gouvernement, les inscriptions ont augmenté de 54 pour cent pour le préscolaire et de 12 pour cent pour le primaire. L'écart entre filles et garçons est presque inexistant.

Cette augmentation n'a pourtant pas été anticipée par le ministère. Pour absorber celle de cette année, il faudrait recruter plus de 3 000 enseignants supplémentaires, construire plus de 5 000 salles de classe en plus et près de 100 000 bancs d'école, et acheter des centaines de milliers de manuels scolaires supplémentaires.

40 % des jeunes européens parlent deux langues étrangères

En 2007 la Commission européenne a créé un commissariat au multilinguisme, compétence jusque-là dévolue au commissaire chargé de l'éducation, pourquoi ?

L'Europe est de plus en plus diverse. Nous avons maintenant 23 langues officielles mais aussi plus de 60 langues régionales ou minoritaires et 175 langues parlées par des migrants extra-européens. Il y a une grande diversité linguistique qui constitue un atout important pour l'Europe et nous voulons la valoriser. C'est la raison pour laquelle ce commissariat a été spécialement créé il y a un an.



Léonard Orban, commissaire européen en charge du multilinguisme

Quelle appréciation portez-vous sur le niveau des enseignements des langues étrangères tel qu'il ressort de l'enquête Eurydice ?

L'Union s'est fixé l'objectif « langue + 2 », qui signifie que chaque citoyen doit apprendre deux langues étrangères en plus de sa langue maternelle. De ce point de vue, nous avons noté de grands progrès dans la plupart des pays membres. Seulement 28 % de la population est aujourd'hui capable de parler deux langues

étrangères, mais si nous regardons les jeunes de 15 à 25 ans, nous en sommes à 40 %. C'est un progrès mais ce n'est pas suffisant. Il faut faire le maximum pour étendre encore davantage le multilinguisme partout en Europe.

Que préconisez-vous pour ce qui est de la progression des enseignements, de la formation des enseignants et des contenus éducatifs pour les élèves ?

Les Etats membres sont responsables de leur système d'enseignement et du contenu du curriculum. Le dialogue politique avec les différents Etats membres reste le principal outil de la commission. Dans ce cadre, nous insistons sur le fait que l'apprentissage d'au moins deux langues étrangères avec titre obligatoire, est la meilleure formule, non seulement dans le domaine de l'enseignement initial mais aussi dans la formation professionnelle parce que, de plus en plus, nous avons besoin de maîtriser des langues dans le domaine du travail. Donc cet apprentissage est important à la fois du point de vue culturel et du point de vue professionnel.

Propos recueillis par Pierre Magnetto

Scolarisation des enfants Roms déni ministériel de droits

Le collectif national « Romeurope » a remis son rapport au ministère en décembre dernier : 66,7 % des enfants inscrits en maternelle, 81,8 % en primaire et 78,8 % au collège (évaluations en 2006). Absentéisme et déscolarisation sont fréquents et il y a des refus d'inscription par certaines municipalités. Stupeur : selon le collectif, « le ministère a interrogé la motivation des parents [...], émis l'hypothèse que la scolarisation était [...] un moyen détourné pour accéder à d'autres droits, posé comme préalable la question du droit au séjour des familles concernées, exprimé sa compréhension à l'égard des maires contraints d'accueillir

des populations instables... ». Les associations se sont « demandées si elles ne s'étaient pas trompées de ministère » (un tiers des expulsés sont des Roms bulgares et roumains). Aucun moyen supplémentaire ne serait donné dans les écoles pour ces enfants. Le ministre n'a toujours pas réagi alors qu'il devrait rappeler aux préfets de faire respecter l'obligation scolaire et le droit à l'école, mettre en œuvre les moyens nécessaires (Clin, Cla...)* et travailler aux conditions d'une bonne scolarisation (santé, transports, cantine...)

Michèle Frémont

* BO spécial du 25 avril 2002



Après le 29, la relance ?

La grève du 29 janvier a réuni des centaines de milliers de personnes. Les écoles étaient fortement mobilisées pour l'emploi public mais aussi pour une école conçue pour tous les élèves, y compris les plus fragiles.

Baisse du pouvoir d'achat, mise à mal des services publics, emplois menacés... les centaines de milliers de manifestants présents dans la rue le 29 janvier ont exprimé leurs difficultés, leurs inquiétudes quant à l'avenir. Comment pourrait-il en être autrement dans un contexte de crise financière et face au plan de relance du gouvernement qui fait l'impasse sur la situation des salariés, des chômeurs et sur l'emploi dans les services publics ?

Tous les pays n'ont pas fait ce choix, notamment en terme d'éducation et ce ne sont pas les moindres. Les Etats-Unis prévoient 141,6 milliards de dollars pour l'éducation sur les 825 milliards annoncés. L'Allemagne fait le choix d'investir dans les infrastructures de l'école et de l'université à hauteur de 65 % du programme d'aides financières de l'Etat fédéral aux investissements dans les communes et les Länder, soit 6,5 milliards d'euros. Pendant ce temps, Nicolas, François, Xavier et les autres restent droits dans leurs dogmes, et ne discutent que sur les économies à faire dans le service public et les réformes de structures indispensables... Les vœux du Président aux enseignants ont en cela été une caricature. En réponse au mécontentement qui s'exprime, il annonce la nomination de Martin Hirsch comme *Haut commissaire à la jeunesse* et il charge Richard Descoings de la concertation sur le lycée. Pour le reste on continue comme avant. Du côté de l'Education nationale, le ministre se félicite d'avoir

« beaucoup avancé dans les réformes » et affirme qu'il veut aller « encore beaucoup plus loin dans la réalisation de cet objectif ». Et il s'est trouvé un nouveau cheval de bataille : l'absentéisme. Il va recruter 5000 « médiateurs de la réussite scolaire » pour alerter les familles sur les absences de leurs enfants. Une façon de reconnaître la nécessité d'adultes dans les établissements. Mais dans le même temps, silence sur les EVS et les assistants d'éducation qui risquent de se retrouver au chômage fin juin 2009. L'apparition miraculeuse d'un budget pour ces emplois n'est pas sans agacer quand 3000 postes d'enseignants spécialisés passent à la trappe (lire page 11). Dans les départements, le casse-tête de la carte scolaire a commencé (lire page 12). Les 15 400 élèves supplémentaires devront être accueillis à la rentrée 2009 mais avec moins de moyens. Au moment des opérations de carte scolaire dans les départements, ce sera l'occasion dans les départements d'organiser des initiatives comme les nuits, les marches des écoles, les retraites aux flambeaux, les rassemblements et les grèves pour dire que l'ambition affichée pour l'école passe par un autre choix budgétaire, une autre idée de la relance. La crise aura des conséquences sur la situation sociale des familles et les inégalités scolaires des enfants s'en trouveront renforcées. L'école a besoin de postes et de personnels qualifiés pour aider les plus fragiles de ses élèves.

Lydie Buguet

Soutien populaire

Selon deux sondages publiés dimanche, plus des deux tiers des personnes interrogées (69 %) ont de la sympathie pour ce mouvement, ou le soutiennent (sondage CSA/Le Parisien), tandis que les trois-quarts (75 %) le trouvent "justifié" (sondage Ifop/Sud-Ouest.)

Négociation préalable

Conformément à la nouvelle réglementation, le ministère a été contraint d'organiser une négociation préalable le mardi 20 janvier. L'absence du Ministre à cette réunion, alors qu'il est le seul à même de prendre des décisions, ressemblait fort à une dérobade.

Les motifs de la grève

« L'emploi : exigence d'un autre budget qui permette de faire face à la hausse des effectifs et à la transformation de l'école qui favorise la réussite de tous les élèves. Le développement de la maternelle. Le maintien et l'organisation des postes des RASED et des dispositifs spécialisés d'aides aux élèves en difficulté. La formation initiale et continue des enseignants des écoles et le rôle des PEMF. La mise en place d'un dialogue social et le respect des droits syndicaux. La revalorisation du métier d'enseignant.

Nuits des écoles

Plusieurs départements ont organisé des *Nuits des écoles* le 20 janvier. Parents et enseignants ont passé la soirée pour débattre des réformes de l'école.

Comparatif international

Environ 70 écoles parisiennes étaient occupées mardi 20 janvier par des parents d'élèves particulièrement dans les 13^e, 19^e et 20^e arrondissements. "Hommage au programme d'éducation du président Obama" titraient certains tracts. Ils opposent la politique éducative du nouveau président à celle du gouvernement français.

Salaires : valeur en baisse



Priorité fixée par le gouvernement, la question du pouvoir d'achat reste plus que sensible dans le milieu enseignant. Témoignages de situations vécues par ceux des écoles

« **C**ette année sera celle des enseignants, et notamment celle de la revalorisation de leur métier et de l'amélioration de leur pouvoir d'achat, priorités fixées par le Président de la République ». Pour Martine, enseignante dans le Pas-de-Calais, les mots du ministre Xavier Darcos prononcés lors de la rentrée ont aujourd'hui un goût amer. « De la poudre aux yeux, des intentions sans aucun effet », commente-t-elle.

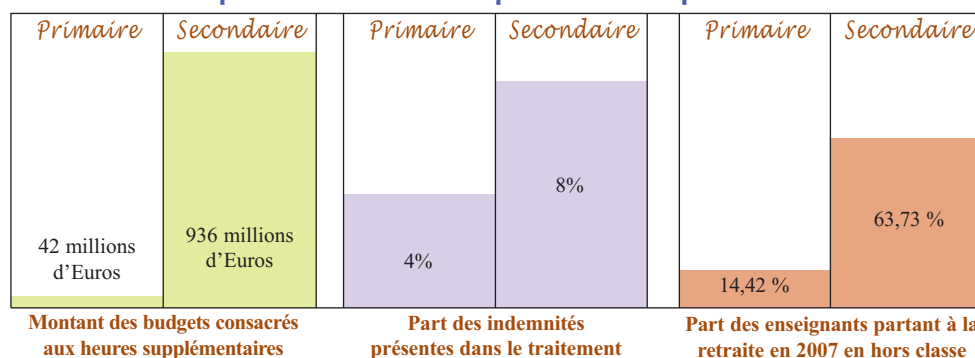
A 56 ans, Martine n'a pas fait valoir ses droits à la retraite car « c'était financièrement impossible ». Divorcée depuis une dizaine d'années, elle vit seule. Son budget est compressé. Les traites de la maison à payer, le prêt de sa fille étudiante à rembourser, les prix qui ont grimpé, le salaire qui ne suit pas. « + 0,5 % en mars, + 0,3 en octobre dernier, non seulement cela ne suffit pas pour coller au cours de la vie », l'inflation ayant atteint selon l'Insee 1,8 % en 2008 « mais en plus, poursuit-elle, cela ne rattrape pas le retard accumulé ces dernières années ». Avec plus 30 ans de carrière, elle a vu qu'il était plus difficile de finir le mois. En

Parente isolée, Karine vit seule avec à sa charge trois enfants. Après 10 ans de carrière, « tous les mois, c'est ric-rac »

exemple, elle cite le prix de l'énergie qui a explosé en 2008 de plus de 120 % toujours selon l'Insee. « J'habite dans un secteur rural où il n'y a pas de transport en commun ». 30 km aller-retour entre son domicile et l'école « cela finit par amputer le budget » constate-t-elle. Ce décrochage progressif, une étude le confirme. Trois économistes (1), qui ont reconstitué précisément l'historique des traitements entre 1960 et 2004, ont montré que les enseignants avaient perdu près de 9 % de pouvoir d'achat depuis 1981. Sur cette période, les traitements des enseignants ont certes été revalorisés mais sans rattraper les hausses du coût de la vie et sans compenser l'augmentation des charges sociales (CSG, assurance-maladie, retraite...). L'avancement est également au ralenti. « A partir du 9e et 10e échelon de PE, c'est l'embouteillage avec l'intégration des instituteurs notamment », explique-t-elle. Plus lents, les changements d'échelon se font à l'ancienneté. Elle se dit qu'il faudra bien continuer encore deux ou trois ans supplémentaires. Recrutée dans les années 70 en tant que suppléante, elle n'a pas atteint les 37



Le primaire : parent pauvre



annuités et demie. « Et avec la décote, je n'aurai aujourd'hui droit qu'à 66 % de mon salaire en retraite au lieu des 75 % ».

Si les fins de carrière sont économiquement délicates, l'entrée dans le métier n'est pas plus facile. Dans l'Ain, Julie, T3, et Lætitia, T1, vivent en colocation avec deux autres enseignants. « Et nous ne sommes pas les seules dans ce cas-là », explique Julie. Tous les débuts de carrière sont nommés en pays de Gex au bord du lac Léman, à la frontière suisse. Les prix des loyers y sont prohibitifs : 600 euros pour un studio, 800 pour un T2. Pour Julie, « ce système de colocation imposée nous permet de réduire le coût du logement. De toute manière, c'était cela ou habiter à plus de 80 km. Mais avec le prix de l'essence, la fatigue... ». A l'IUFM, au moment du mouvement, c'est la valse des petites annonces pour dénicher des colocataires. Positive, Julie se souvient « qu'ensemble, ils se sont serré les coudes » noyés sous les préparations et un peu stressés par les premiers mois de classe. « Mais à bientôt 30 ans, on aspire à une autre vie » reconnaît Julie. La prime exceptionnelle d'installation de 600 euros n'a pas permis d'envisager un autre avenir. « On n'y a droit que pour la première année. Cela a servi à payer une partie de la caution ». Lætitia, elle, est plus chanceuse. Elle doit toucher sa prime de 1 500

euros en janvier, mesure du ministre pour l'entrée dans le métier. « C'est appréciable car au début, on a des dépenses nouvelles comme la voiture, les meubles, l'imprimante » admet Lætitia avant de conclure « Je sais déjà que cette somme me manquera l'année prochaine ». Elle a entendu le ministre affirmer que les enseignants seront revalorisés. Alors, elle espère.

Karine, à Antony, dans les Hauts-de-Seine, est moins optimiste. Pour elle, la promesse du ministre « des enseignants moins nombreux mais mieux payés » s'apparente à un double renoncement. « Non seulement, cela joue sur nos conditions d'exercice avec plus d'élèves dans les classes, moins de ressources dans l'école et en plus, côté salaire, je ne vois toujours rien venir » confie-t-elle.

Parente isolée, Karine vit seule avec à sa charge trois enfants. Après 10 ans de carrière, au 8e échelon, il faut se débrouiller et pas moyen de faire des économies. « Tous les mois, c'est ric-rac » dit elle. En juin, elle a obtenu en urgence un logement de fonction, « un F3 à 760 euros par mois sans les charges au lieu des 1 200 euros de son

ancienne maison ». Le père des enfants ne peut plus verser la pension alimentaire. Avec un salaire, « je suis toujours obligée de faire attention sur toutes les dépenses » : pas d'activités le mercredi pour les enfants si ce ne sont celles proposées par la mairie à 80 euros mensuels, peu de vacances. Pour les vêtements des enfants, « c'est le système de prêt entre copines », et puis « un bon repas à la cantine et on limite le soir, plus de primeur, plus de boucher ». Sans compter l'angoisse de l'imprévu. Pour l'instant, de ce côté-là, Karine se dit « chanceuse ». « J'ai des aides de la CAF, le trésor public est arrangeant concernant un retard de loyer et puis ma mère m'a prêté de l'argent quand les banques se faisaient trop pressantes ».

En attendant, Karine fait l'aide aux devoirs du soir pour profiter des heures supplémentaires défiscalisées dans le cadre de la loi Tepa. Un plus de 250 euros par mois environ pour 6 études. « On est 8 enseignants sur les 11 de l'école à y prétendre. Il a fallu se partager les créneaux ». Car tel est le problème, le pouvoir d'achat, c'est la priorité de tous.

Sébastien Sihre

Des discussions sans rattrapage

L'amélioration du déroulement de carrière tant sur le plan salarial que qualitatif va passer selon Xavier Darcos à sa seconde phase. Lors de ses vœux, le 22 janvier dernier, il a fait un bilan des premières mesures prises depuis 2007 pour la revalorisation du métier d'enseignant : indemnité des directeurs d'école, heures supplémentaires, primes pour les nouveaux entrants dans le métier. Après ces mesures ciblées sur certains personnels et dont la majorité des enseignants du primaire sont exclus, le ministre dit vouloir engager « des discussions avec les organisations syndicales dans les semaines à venir ». Au programme, « des perspectives pour les enseignants en milieu de carrière » ou encore « un réajustement de l'ensemble des grilles indiciaires salariales » pour les enseignants qui seront recrutés au niveau master. Rien n'est envisagé pour combler le décrochage alors que les syndicats réclament depuis plusieurs mois l'ouverture de négociations. Depuis, 2000, les syndicats mentionnent une baisse de plus de 6 % du pouvoir d'achat chez les fonctionnaires.

Evaluations CM2

La prime aux initiatives des écoles

Zoom sur les initiatives d'écoles concernant la passation puis la remontée des évaluations en CM2

Si la semaine des évaluations de CM2 a été l'occasion de mettre en évidence une grande diversité de situations et d'actions, elle a permis aussi de montrer l'unanimité des réactions: ces évaluations sont trop difficiles et le mode de codage ne renseigne pas sur les acquis des élèves. A partir de là, toutes les interprétations sur les finalités de ces évaluations sont possibles: recherche de « *la preuve que l'école primaire ne remplit pas ses missions* », mise en concurrence des écoles... Les enseignants de CM2 et les équipes d'école, d'une école à l'autre, d'un département à l'autre, ont adopté des modes d'actions différents. Si beaucoup ont choisi de « *suivre* » la consigne syndicale unitaire (ne faire passer que les items déjà travaillés, pas de remontée informatique), d'autres ont préféré les reporter en fin d'année, voire les boycotter purement et simplement. Quand l'ensemble des items a été soumis aux élèves, les conditions ont souvent été améliorées et bienveillantes. Les modalités de remontée des résultats (papier, informatique ou encore aucune) rendent impossible une exploitation générale des résultats. Les parents se sont fortement mobilisés, occupant des écoles comme dans le XXème arrondissement de Paris, ou « *empruntant* » provisoirement les livrets comme dans le Finistère. Les réunions parents/enseignants ont été nombreuses et très médiatisées, les journaux se faisant l'écho des multiples initiatives.

A noter que la prime, qui visiblement ne renforce pas le travail en équipe, devrait être versée à tous les enseignants qui ont des élèves de CM2.

Le SNUipp a mis en ligne sur site une adaptation du logiciel « *officiel* », un fichier protégé qui permet de neutraliser des items et d'imprimer la feuille anonymée pour transmission. Un diaporama est également disponible. Il peut servir de support aux rencontres avec les parents et pointe les difficultés abusives présentes dans ces évaluations. Il montre aussi comment des élèves en réussite partielle, ou

même très importante, se verront sanctionner par le système binaire de codage. Le Se, le Sgen et le SNUipp ont estimé que « *ces évaluations, en mettant en échec artificiellement des élèves, ne sont pas à leur service* » et ont demandé au Ministre de « *suspendre cette opération précipitée et mal pensée* ». Celui-ci s'y est refusé. Dommage pour l'école.

Daniel Labaquère



Jean-Michel Zakhartchouk

« On évalue des manques et pas des acquis »



Formateur à l'IUFM d'Amiens et rédacteur aux Cahiers pédagogiques

Les évaluations CM2 posent question aux enseignants. Marquent-elles une rupture dans la politique d'évaluation du ministère?

Oui et non. Le fait de faire passer des évaluations en janvier ou de repérer

des élèves en difficultés n'est pas un problème en soi. La rupture vient d'abord du risque de publication lié à internet. De plus, on ne comprend pas le statut de cette évaluation: diagnostique? sommative? formative? Les exercices sont globalement très difficiles et il n'existe pas d'exercices intermédiaires qui permettent d'évaluer les acquis d'une grande majorité d'élèves. Enfin, alors que le livret du maître parle formellement de compétences, on a surtout un inventaire de connaissances souvent isolées et non reliées justement à des compétences. Ces évaluations sont bâclées.

Que pensez-vous du mode de correction, de ce tout ou rien?

On peut déjà s'étonner qu'on ne prenne pas en compte la différence entre non-réponses et mauvaises réponses. Mais surtout, les évaluations sont ainsi faites qu'elles ne permettent pas le repérage fin de telle ou telle compétence dans un exercice complexe, ce qui impliquerait d'ailleurs un document d'accompagnement pour les maîtres. On préfère repérer des manques en vue d'un « *soutien compensatoire* » qui s'avérera inefficace conçu ainsi.

Et les enseignants sont censés présenter les résultats aux parents...

Il y a confusion entre les documents pour professionnels et ceux à destination des parents. Il est inconcevable de leur communiquer des pourcentages bruts. Comment expliquer qu'il est normal de ne pas avoir 100 % de réussite, que 60 % c'est bien? Comment faire comprendre que les résultats sont moins bons en ZEP du fait de la sociologie?

Propos recueillis par Lydie Buguet

RASED

toujours mobilisés

L'annonce d'un groupe de travail sur l'avenir des RASED ne doit pas gommer la question des postes en moins ni de la réaffectation des enseignants

Les qualificatifs ne manquent pas pour décrire la politique à l'encontre des RASED — jeu de bonneteau, double langage... —

quand sur le terrain les engagements ministériels peinent à s'appliquer. Les 3000 suppressions d'emplois annoncées dans la loi budgétaire — avec, en conséquence, la réaffectation en classe, devant élèves — sont aujourd'hui présentées par le ministère sous un angle qui se veut plus favorable. Un « bougé » à mettre au crédit des énormes mobilisations, toujours actives. Cependant il reste bien 1500 suppressions sèches qui selon le ministère sont à prendre sur les postes vacants. Mais aucun(e) enseignant(e) spécialisé(e) ne pourra être contraint de prendre un poste classe.

Quant aux 1500 autres, selon la lettre de Xavier Darcos (voir FSC 323), ils sont implantés sur une ou deux écoles en « surnuméraire » - sans charge de classe - et ce, dans le cadre des RASED. Toutes ces dispositions ont été confirmées dans le « relevé de conclusions de la réunion de négociation préalable » en vue du 29 janvier. Dans celui-ci le SNUipp « demande le maintien de tous les postes RASED. Il interroge le ministère pour savoir si les 1500, sédentarisés en école, le

seront sur un poste fléché RASED au moment de la carte scolaire. Le ministère répond que ce sera le cas. »

Par ailleurs ce dernier rappelle que « ces affectations ne se feraient pas au détriment de l'accueil des élèves et de l'ouverture de classes ». Aujourd'hui les cartes scolaires doivent en tenir compte, ce que certains IA rechignent à faire. De même, des enseignants spécialisés subissent des pressions pour se porter « volontaires », les fermetures se reportent sur d'autres postes ... Selon une enquête du SNUipp, à partir des informations émanant d'une trentaine de départements où des groupes de travail et des commissions se sont tenus, on observe une nette inflexion des IA qui se conforment de plus en plus aux nouvelles prescriptions. Quand ce n'est pas le cas comme en Haute-Vienne ou dans le Rhône, le SNUipp a immédiatement saisi le ministère. Cela illustre bien la nécessité de continuer les mobilisations pour le retour des 3000 postes et le développement des RASED tout en portant une exigence absolue sur la transparence des décisions de carte scolaire et du mouvement.

Michèle Frémont

Les musées enfin gratuits

Le 13 janvier dernier, Nicolas Sarkozy a décidé de « l'instauration d'un accès gratuit aux musées et monuments dépendant de l'Etat pour tous les jeunes de moins de 25 ans, ainsi que pour les professeurs à compter des vacances de printemps, le 4 avril ». Concernant les enseignants, l'annonce n'est pourtant pas une nouveauté. Le 30 janvier 2008, déjà, le ministère de la culture et de l'éducation nationale avaient acté cette mesure dans le cadre du plan sur l'enseignement artistique à l'école. Elle était même programmée pour s'appliquer à la rentrée scolaire 2008 mais n'avait pas été inscrite au budget. Depuis 2004, les enseignants ne bénéficiaient plus vraiment de la gratuité.

Grève générale en Guadeloupe

Depuis le 20 janvier, l'île de la Guadeloupe est paralysée. Plus de 50 organisations appellent à un blocage total pour protester contre la vie chère et réclament la baisse immédiate des prix des produits de première nécessité, des carburants, des impôts et taxes ainsi qu'une augmentation des salaires. Entreprises et écoles fermées, coupure d'électricités, routes bloquées, fermeture des 115 stations services et de près de 9 magasins sur 10, actions des agriculteurs..., le mouvement se durcit et paralyse l'ensemble des activités économiques du département. Le recrutement de 20 listes complémentaires dans les écoles est réclamé par les organisations syndicales.

Dixit Sarkozy

Extrait du discours des vœux du président de la République aux personnels enseignants de l'Education nationale le 12 janvier 2009 :

« Tout le monde est d'accord sur le fait qu'il y a des enfants qui ont besoin d'être encadrés plus que d'autres, parce qu'ils ont plus de difficulté, souvent d'ailleurs corrélées avec les difficultés sociales de la famille. Qu'est-ce qu'on a décidé de faire ? De permettre à l'enseignant d'une classe de dégager 2 heures de son temps pour faire du soutien aux enfants qui en ont besoin. C'est quand même une autre ambition que celle qui consiste à mettre 3000 enseignants à faire le tour en permanence des écoles pour aller soutenir ceux qu'on leur signalait être des enfants en difficultés »

Réforme du recrutement

La réforme du recrutement des enseignants avance à marche forcée. Alors que la FSU a réitéré sa demande de report d'un an des mesures et l'ouverture de discussions, de son côté, le ministère continue d'engager les changements sans concertation. Cette semaine, il vient de communiquer à la presse ses mesures transitoires, de modalités d'aides aux étudiants et d'organisation des stages. Il ne s'agit pas d'un texte de cadrage mais de propositions faites aux universités qui auront le choix de les appliquer.

Concernant le volet de professionnalisation des futurs enseignants, le ministère a, enfin, fait un premier pas. Les étudiants inscrits dans les masters « métiers de l'éducation » et préparant le nouveau concours bénéficieront en M2 de 108 heures maximum de stage en responsabilité (soit 4,5 semaines) contre 342 heures actuellement en PE2 (8 semaines). Dans ses premières annonces, le ministère n'envisageait pas de stages professionnels en responsabilité.

Journée nationale des formateurs

Quel l'avenir pour la formation ? Quelles exigences pour une réelle professionnalisation des futurs enseignants ? Quid des missions et de la place des maîtres formateurs ? C'est autour de ces questions, que le SNUipp organise le 18 mars prochain à Paris une journée nationale de la formation au métier d'enseignant. Elle aura l'ambition d'engager la réflexion pour construire des propositions avec les formateurs. Contactez votre section départementale pour vous inscrire.

Carte scolaire L'impossible équation

Les premiers projets départementaux de carte scolaire montrent l'inconséquence des suppressions de postes dans le primaire. RASED (lire page 11), associations mais aussi scolarisation des 2 ans, décharge de directions, remplacement, formation continue... : 2009 s'annonce sous de noires auspices.

Comment assumer l'arrivée de 15 400 élèves supplémentaires dans les écoles à la rentrée 2009 avec des dotations en postes au rabais ? C'est l'équation que doivent résoudre les académies en ce début d'année. Et l'opération s'annonce compliquée. Pour exemple en Gironde. L'an passé avait déjà été marqué par la demande du département d'un plan de rattrapage de 300 postes (le département était et est toujours classé 95e en terme de ratio élèves/enseignants). Au final, le département est resté sur une dotation de 43 postes. Les conséquences, les enseignants les vivent au quotidien. Les effectifs sont surchargés avec en maternelle des classes de 30 élèves. Le nombre de journées non remplacées s'accumule. Dans la circonscription de Libourne elles étaient au nombre de 26 la 3e semaine de janvier pour un total de 60 écoles. Cette année, la dotation prévoit la création de 25 postes alors qu'environ 400 élèves supplémentaires seront présents à la rentrée. Pour faire face, l'IA a déjà annoncé une baisse de la scolarisation des enfants de 2 ans qui passerait de 9,5 % à 7,5 %. La baisse du nombre de recrutement de PE2 ne permettra plus d'assurer les décharges des directeurs 4 classes. Quant à la formation continue, dans ce département qui ne dispose d'aucune brigade de formation, la rentrée 2009 risque bien de marquer son délitement définitif.



Dans le Rhône, le constat est aussi alarmant et incompréhensible. Face aux 300 nouveaux élèves prévus, le document carte scolaire propose la fermeture de 136 postes en classes ordinaires dont 62 classes de maternelle. Les 2 ans ne seraient plus scolarisés même en « Réseau réussite scolaire » de l'éducation prioritaire. L'IA récupère aussi 10,75 postes au titre des décharges de direction. En effet, il ne compte plus les classes de CLIN et de réseau dans les écoles. Des mesures inacceptables pour le SNUipp 69 qui a refusé de siéger en CTPD tant que ce document ne sera pas revu. RASED et postes des associations complémentaires mis à part (lire page 11), les grands perdants de la carte scolaire semblent bien être les enfants de 2 ans. Le ministre a beau jeu de déclarer qu'en ce qui concerne leur accueil, « il n'y a pas de raison de remettre en question les conditions dans lesquelles celui-ci s'effectue actuellement ». Les conditions étaient déjà loin d'être satisfaisantes, elles s'annoncent pires, jusqu'à disparition ?

Lydie Buguet

Handicap: la Halde enquête

Où en est la scolarisation des enfants en situation de handicap depuis la loi de 2005 ? La Halde a mené un sondage auprès des directeurs d'écoles, des élus et des parents d'élèves handicapés. La scolarisation en milieu ordinaire est aujourd'hui reçue favorablement pour 96 % des parents interrogés, 97 % des élus et 88 % des directeurs. Elle concerne en premier les troubles cognitifs (47 %) puis les déficiences motrices (22 %), mentales (18 %), les troubles auditifs (8 %) et visuels (8 %), et les autres troubles de santé invalidants (13 %). Des difficultés sont également pointées : manque d'information et de formation, seuls 29 % des directeurs ayant suivi une formation, floue autour de la nature de leurs responsabilités, nécessité de réponses et de moyens adaptés à la nature des handicaps. La Halde va proposer au Ministère et aux collectivités un plan d'action pour répondre aux difficultés exprimées.

SMA

L'inapplicable droit d'accueil

La grève du 29 janvier a de nouveau fait la démonstration de l'impossibilité de la mise en place du droit d'accueil par les communes. Le gouvernement restera-t-il sourd?

A l'approche de la grève du 29 janvier, la question du droit d'accueil a de nouveau agité les inspections d'académie. Dans plusieurs départements (44, 49, 58...) les services ont fait appel

aux enseignants retraités et aux PE2 pour élaborer des listes de personnes susceptibles d'assurer le service minimum d'accueil à destination des mairies. Une façon de forcer la main aux collectivités territoriales qui

invoqueraient l'argument du manque de personnels. La forte mobilisation des enseignants et des agents des collectivités territoriales a pourtant rendu impossible l'accueil des enfants dans de nombreuses villes comme à Paris, Metz, St-Etienne, Le Mans, etc. Une proposition de loi visant à supprimer le SMA des enfants à l'école en cas de grève des enseignants a été rejetée par le Sénat le 20 janvier. Malgré la mobilisation des maires, Xavier Darcos n'a concédé aux élus que la création d'un comité de suivi de la loi. Du côté des petites communes, la position de l'association des maires ruraux est restée la même. Elle soulignait une nouvelle fois « l'inapplicabilité » du service mini-



mum et considérait dans un communiqué de presse que « *cette erreur lourde de conséquences et liée à l'absence de concertation entre le ministère de l'Education nationale et*

les élus ruraux devient une faute quand elle n'est pas corrigée à la lumière des réalités de terrain ». C'est ce dont ils ont discuté avec le ministre de l'Education à l'occasion de leur rencontre le 28 janvier. Ils ont demandé le réexamen du dispositif

sur le SMA et la garantie que les maires ruraux qui ne peuvent organiser le service d'accueil ne seront pas inquiétés. Xavier Darcos avait annoncé, le 2 décembre, l'arrêt des procédures engagées contre les édiles des petites communes qui, en dépit de « *leur volonté* », n'ont pu mettre en place le droit d'accueil des élèves, faute de moyens. Une première manche qui pourrait se confirmer après le fiasco du 29 janvier. A Nantes, le recteur d'académie a même distribué les mauvais points du SMA : l'appel aux PE2 à Angers n'est « *pas une bonne solution* », les listes de retraités données aux maires de la Sarthe sont « *une erreur* »...

Lydie Buguet

Accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif, c'est avant tout l'aide aux devoirs. Tel est l'un des enseignements à tirer d'un premier bilan publié par le ministère concernant sa mise en place dans les écoles primaires de l'éducation prioritaire. Cette aide représente 64,6 % de cet accompagnement, la culture 20,3 % et le sport 15,1 %. Pour l'heure, le dispositif concernerait plus de 3 000 écoles élémentaires et 171 000 élèves (25,3 % des élèves).

L'accompagnement éducatif devrait être généralisé à toutes les écoles à la prochaine rentrée.

L'université en colère

C'est contre le projet de décret portant sur les statuts des enseignants-chercheurs que la communauté universitaire se mobilise. Dans le même temps, et avant le 15 février, date limite de remontée des maquettes des « *masters professionnels enseignement* », les enseignants du supérieur manifestent contre l'application de la réforme de la formation des enseignants. Le SNESUP a appelé à la grève à partir du lundi 26 janvier, avec les objectifs d'un temps fort le jeudi 29, d'une réunion nationale le 31, d'une poursuite de la grève le 2 février et d'une journée nationale des IUFM le 5 février.

Retraite: une hausse à la baisse

Le ministre du budget annonce une hausse de 2,1 % des pensions au 1^{er} avril, si l'inflation prévue reste à 1,5 %. Or pour 2008, l'inflation a été de 2,8 % et la hausse seulement de 1,5 %. Les syndicats et la FGR demandent « *la stricte application de la loi, et donc au moins une augmentation de 3 %, sans compter les rattrapages des années antérieures* ». Après les décisions de réduire la portée des mesures sur le minimum vieillesse et les pensions de reversion, cette nouvelle annonce est ressentie comme une provocation.

EGPA, projet de circulaire

Une nouvelle circulaire sur les EGPA devrait sortir en mars. Elle remplacera celle de 1998 qui définissait les orientations pédagogiques des structures de l'enseignement adapté du 2d degré. Elle doit compléter la circulaire du 29 août 2006 qui définissait l'organisation des EGPA et les nouvelles modalités d'orientation des élèves (CDOEA) suite à la loi sur le Handicap de 2005.

A la suite de la loi Fillon et la circulaire européenne sur les « machines dangereuses », il était nécessaire de redéfinir les objectifs et contenus d'enseignement général et pré-professionnel. Le SNUipp avec la FSU avait été reçu au ministère en octobre. Les syndicats sont en ce moment consultés sur un projet de texte. Celui-ci devrait conforter et consolider l'existence des Segpa, ce dont se félicite le SNUipp, il intervient pour améliorer le texte, notamment sur la dotation horaire spécifique aux Segpa à l'intérieur du collège.

Après la tempête,

Après le passage de la tempête « Klaus » qui a balayé le Sud-Ouest dans la nuit du 23 janvier tout le monde se mobilise. une catastrophe qui met en évidence la nécessité de services publics de qualité sur tout le territoire.

Le Sud-Ouest panse ses plaies. Quelques jours après le passage de la tempête Klaus dans la région mais aussi dans une partie de l'Espagne et de l'Italie, la vie tente de reprendre son cours. Les nombreuses images diffusées et photos étalées dans la presse illustrent l'état des dégâts dans un paysage meurtri par des vents terribles qui ont parfois tout dévasté sur leur passage. Au moins onze personnes ont trouvé la mort, vingt-quatre en Europe. Selon les services météorologiques, cette tempête a frappé plus fort en intensité que celle de 1999. Les parcelles de pins ressemblent à des champs d'allumettes fragiles. La forêt si bien ordonnée d'ordinaire n'est plus que désolation. De nombreuses maisons ont été endommagées, toitures touchées par la chute d'un arbre, arrachées par la force des vents, les réseaux routier et ferré sont par endroits coupés.

Des milliers d'élèves ont été consignés chez eux le lundi 26 janvier dans les départements des Landes, des Pyrénées-Orientales, du Lot-et-Garonne et de la Gironde où tous les établissements scolaires ont été fermés pour des raisons de sécurité. Plus de quatre jours après la catastrophe, les écoles ont ouvert à nouveau au compte-gouttes. Dans les Landes, département le plus touché, seulement 35 % des établissements pouvaient accueillir les élèves le mardi 27. Selon le ministère, 95 % des écoles pouvaient à nouveau fonctionner le



jeudi 29. D'autres sont encore fermés comme à l'école élémentaire Gaston Larrieu à Saint-Paul-les-Dax où les services techniques devaient abattre et dégager un arbre menaçant de tomber. A Tarnos, les dégâts sont plus considérables. L'école maternelle Charles-Durroty a eu sa toiture arrachée. A Palmiers, en Ariège, ce sont des infrastructures scolaires ainsi que la piscine qui ont été totalement détruites. Même quand aucun dégât matériel n'a été constaté, c'est l'absence d'électricité qui a empêché toute scolarisation. « *Pas d'électricité, pas de chauffage, je crains que les petits de maternelle ne trouvent pas encore des classes à bonne température* » constate le maire de Rauzan. Même l'arrêté préfectoral interdisant les transports scolaires était toujours en vigueur en fin de semaine.

De l'avis de tous, malgré les dégâts terribles, l'expérience acquise lors des précédentes tempêtes, notamment celle de décembre 1999, a permis d'éviter le pire. Les services publics ont joué un rôle considérable. A commencer par Météo France qui la veille de la tempête, le vendredi 23 janvier, lançait un bulletin d'alerte. Cette procédure a été mise en place à la suite de la tempête de 1999. Elle n'a donc pas dix ans d'âge, mais d'ores et déjà, cela fonctionne. Météo France prévient en effet le ministère de l'intérieur et celui du

Appel à la solidarité

La solidarité s'organise. Parmi, les initiatives, Solidarité Laïque lance un appel à une aide d'urgence en direction des sinistrés victimes de la tempête. L'association ciblera son soutien en direction des familles et des enfants les plus fragiles, notamment ceux déjà victimes de la pauvreté et de l'exclusion. Une attention particulière sera apportée aux initiatives à engager autour des établissements scolaires des zones les plus touchées de cette région. Une première aide devrait être débloquée cette semaine.

Plus loin de là, mais tout aussi dramatique, Madagascar touché par le cyclone tropical Fanele est aussi l'objet d'un appel d'urgence à la solidarité par l'association.

Envoyer vos dons en ligne sur www.solidarite-laique.asso.fr

Le service



développement durable qui déclenchent l'alerte. Les maires, les préfets et les services de sécurité sont prévenus département par département. Les services publics ou de délégation (comme par exemple les sociétés gestionnaires de l'eau) sont également informés. Tous renforcent alors leurs équipes de permanence, se tenant prêts aux dégâts maximums.

La presse est également informée afin qu'elle relaie l'information en permanence et notamment les conseils de prudence. C'est ainsi que *Radio France* et ses fréquences locales ont rempli une vraie mission de service public. Ouvrant leur antenne, toute la journée, elles ont permis aux maires de communiquer, aux familles de donner de leurs nouvelles alors que les lignes étaient coupées, à la solidarité de jouer. Là, une proposition d'hébergement, ici, un prêt de groupe électrogène.

Tous les services étaient donc sur le pied de guerre. Dès le 24, EDF mobilisait 3 500 salariés venus de toute la France, et notamment sa *Force d'intervention*

rapide, créée elle aussi après la tempête de 1999. L'alerte, prévoyant des vents approchant les 200 km/h, était si inquiétante qu'EDF demandait également à des experts de ses collègues européens de se tenir prêts à intervenir. De fait, dès le dimanche, des Anglais, des Allemands et des Portugais étaient présents sur le terrain.

Même réaction chez *France Télécom* où 1 000 techniciens étaient à l'œuvre également dimanche. Le plan de crise de l'entreprise avait été déclenché la veille avant même le début de la tempête et déjà des renforts et des groupes électrogènes partaient pour le sud-ouest. Les préfectures n'étaient pas moins actives, communiquant dès le samedi, engageant tous les centres de secours qui étaient immédiatement sollicités par les communes et les habitants.

Après quelques jours, sur le terrain, tout le monde ne tarit pas d'éloges sur les interventions sans relâche des agents des services publics. La mobilisation des moyens humains et techniques a permis de réalimenter 1,2 million de personnes en trois jours selon EDF. L'eau a été rétablie dans les mêmes délais dans presque tous les foyers. Pourtant, après quelques jours, à certains endroits, le tableau est encore bien sombre. L'alimentation des réseaux à basse et moyenne tension courant dans des

zones isolées n'était toujours pas effective mercredi. Ce même jour, 237 000 personnes étaient encore coupées d'électricité, 100 000 sans téléphone, les routes et les voies ferrées secondaires encore impraticables. Selon la SNCF, le réseau ne pourra être opérationnel complètement que dans une semaine. Certains maires des petites communes se plaignent de ne pas avoir vu « *la petite voiture bleue* » venir à leur secours. Pour la plupart de ces personnes encore coupées de tout, c'est le sentiment d'abandon.

Même les militaires supplémentaires annoncés par le président de la République ne se sont pas encore déployés partout. Pour Jean-Marc Destenabe, électricien, à Mont-de-Marsan, « *le service public est devenu moins efficace dans les zones rurales* ». Dans les Landes, par exemple, EDF a fermé trois centres et envisage d'en supprimer un quatrième à Morcenx. « *Face à de tels événements, c'est toujours vers l'Etat que l'on se tourne. Celui-ci ne peut agir partout que si les agents ont des moyens suffisants pour le faire* ».

Tout comme les investissements qui permettent de mieux couvrir tout le territoire. « *L'enfouissement des lignes à haute tension jugé trop coûteux serait pourtant un investissement utile pour l'économie et pour la prévention des risques* » argumente Jean-Marc. Après la tempête financière, un véritable plaidoyer pour le retour des services publics.



L'école des champs Un exemple à cultiver

Les réformes du ministère ignorant les particularités de l'école rurale au risque de la mettre en difficulté. Ses résultats, ses innovations pédagogiques, ses rapports au territoire valent pourtant qu'on s'en inspire.

Dossier réalisé par
Lydie Buguet
Michèle Frémont
Daniel Labaquère
Pierre Magnetto

Dans le Gers, l'association départementale des maires et présidents de communautés de communes a rendu public le 19 janvier une charte d'équipement et de fonctionnement des écoles publiques (pages 18/19). La préoccupation initiale des élus étaient de maintenir les écoles sur ce territoire fortement marqué par la ruralité. Le document final a été élaboré collectivement, au cours de réunions rassemblant tous les partenaires de l'école participant au Comité départemental de l'éducation nationale. Il définit une liste d'équipements généraux nécessaires dans chaque école maternelle ou élémentaire. Si en l'état la réflexion n'a pas abouti sur les moyens de financer a minima malgré la diversité des moyens que peuvent mettre en œuvre les collectivités, la démarche a pour vocation de réduire les inégalités territoriales entre les écoles.

Ces inégalités sont bien réelles. Elles le sont à tel point que la Cour des comptes, peu soupçonnable de parti pris, a publié pour la première fois de son histoire en décembre dernier un rapport intitulé « *les communes et l'école de la République* ». « *Les communes, de tailles très diverses, n'ont ni les mêmes moyens, ni les mêmes priorités* » écrit-elle indiquant par exemple que les budgets par élève pour les fournitures scolaires varient du simple au double (p 18). Elle note bien sûr tout un ensemble de disparités, comme celles

liées au nombre d'ATSEM par classe et à leur formation, à l'équipement informatique, ou encore à la difficulté de mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement pour les établissements de petite taille notamment.

Or, dans sa frénésie de réformer, le ministère de l'éducation nationale semble ignorer complètement cette problématique. La suppression de 1500 postes de Rased et la « *sédentarisation* » des maîtres spécialisés en est une

« Le territoire dans lequel s'inscrit l'école est celui de la vie quotidienne, de la scolarité mais aussi des déplacements des parents. »

illustration. La plupart des écoles rurales ne bénéficient pas de réseaux complets et ces derniers agissent sur des territoires de plus en plus étendus. Déjà en difficulté pour satisfaire les besoins, leur situation ne risque pas de s'améliorer. Autre exemple, celui de la généralisation l'année prochaine de

l'accompagnement éducatif dispensé le soir après la classe. Comment cette mesure pourrait-elle être déclinée pour être viable en milieu rural? Mystère! Les systèmes de transports scolaires sont indispensables en zone rurale où les élèves d'une même école sont dispersés sur un territoire pouvant atteindre ou dépasser la taille d'un canton. Comment dans ces conditions imaginer que les autorités organisatrices des transports puissent prendre en compte l'étalement des horaires de sortie?

Mais une des spécificités de l'école rurale est qu'elle affiche de bons résultats. Selon l'Observatoire de l'école rurale, 18 % des élèves



de CM2 y sont en retard, alors que la moyenne s'établit à 19 % pour la France entière et à 32 % dans les ZEP. 84 % des élèves parviennent jusqu'à la 3e contre 80 % en moyenne nationale. Yves Alpe, le président de l'OER y voit entre autre un effet « structure pédagogique » lié au faible nombre de classes par école et au multiniveaux voire au multi-âges. Il y voit aussi et tout simplement un effet « territoire » qui fait l'objet actuellement d'une étude de l'observatoire. « *Le territoire dans lequel s'inscrit l'école est celui de la vie quotidienne, de la scolarité mais aussi des déplacements des parents. Il existe une qualité particulière de la compréhension du territoire par les acteurs de l'école contrairement à ce que l'on peut voir dans beaucoup de quartiers urbains* » (page 21).

Il existe donc une capacité de tous les acteurs de l'éducation à se mobiliser autour de l'école due à une plus grande proximité du territoire. Or, Vanik Berbe-

rian, président de l'association des maires des communes rurales, estime que « l'éducation nationale est trop fermée sur elle-même, pas à l'écoute donc (p 20). Les résultats s'expliquent aussi par le travail d'élaboration et d'innovation pédagogique dont doivent faire preuve les équipes éducatives pour faire face à des situations territoriales parfois uniques. Une capacité de réinventer les

structures pédagogiques, à tisser le lien école-territoire, dont pourraient s'inspirer les écoles attachées à d'autres territoires, les ZEP par exemple. La loi de 2005 stipule que « *l'Etat est garant de la solidarité nationale en faveur des territoires ruraux et de montagne, et reconnaît leur spécificité* ». Au moment où se redessine la carte scolaire, il ne faudrait pas l'oublier !

Colloque école rurale

Le SNUipp organise un colloque sur l'école rurale au printemps à Châteauroux. Territoires, politique éducative et culturelle, missions de l'école... de nombreux sujets passés au crible du sociologue Yves ALPE, du géographe Yves JEAN, du président des maires ruraux de France Vanick Berberian, sans compter les témoignages des équipes d'école. Date et lieu seront précisés dans le prochain numéro de Fenêtres sur cours.



La cour des comptes pointe les inégalités

« L'école primaire est une compétence de base de la commune, mais elle a la particularité d'être une politique publique partagée avec l'Etat, dont le contenu et les modalités d'exercice ont beaucoup évolué. » La Cour des comptes s'est penchée sur ce partage des compétences dans un rapport récent*.

Rappelant les textes définissant les dépenses obligatoires qui incombent aux communes, ainsi que le principe de gratuité, la Cour recommande à l'Etat de préciser le caractère obligatoire ou facultatif de certaines dépenses, comme les manuels scolaires et l'informatique. Elle note les différences de scolarisation des 2 ans, et, toujours à propos de la maternelle, celles des qualifications et des conditions effectives d'emploi des ATSEM. Les fournitures scolaires constituent le principal facteur d'inégalité avec un budget annuel par élève variant du simple au double (de 31€ à 64€). La Cour critique le retard de la France pour l'utilisation de l'ordinateur en classe et dénonce la faiblesse du financement par rapport aux autres pays européens. Elle avance le chiffre d'un poste pour 22 élèves (constats des disparités allant d'un poste pour 5 élèves à un poste pour 138 élèves), alors que le ministère, pour sa part, annonce un poste pour 12,5 élèves.

La Cour pointe ensuite l'empilement des divers dispositifs d'accompagnement qui, parfois, empiètent sur le temps scolaire. « A supposer que ces dispositifs soient efficaces, encore faudrait-il, pour que l'objectif soit atteint, que ces compléments à la scolarité soient offerts à tous les élèves. Ce n'est pas le cas. Les communes, de tailles très diverses, n'ont ni les mêmes moyens, ni les mêmes priorités. Et la Cour indique que dans les petites communes rurales, l'offre se réduit souvent à la garderie. Pour que de tels écarts « ne remettent pas en cause l'égalité des chances » la Cour recommande à l'Etat de définir un cahier des charges national

« des services ou prestations attendues dans le cadre de l'accompagnement scolaire ». Si la Cour, favorable à des établissements gestionnaires, appelle à une rénovation des relations entre le MEN et les communes, elle demande en conclusion que l'égalité des élèves devant le service public soit préservée et que soit défini et publié « un cadre recensant l'intégralité des moyens qui sont nécessaires au bon accomplissement de la mission de l'école ».

* Rapport de la cour des comptes
Les communes et l'école de la République décembre 2008
www.ccomptes.fr

Gers : une maintien

Dans le Gers la communauté éducative a engagé une réflexion à l'initiative des maires.

Résultat, une charte définissant les équipements nécessaires en maternelle et élémentaire.

C'est en grande pompe qu'a été signée fin novembre 2008 « la charte* pour l'école gersoise : l'école du XXIe siècle dans le Gers », par le préfet, les présidents de l'association des maires du département et du Conseil général, ainsi que toutes les composantes du CDEN, parents d'élèves, associations complémentaires de l'éducation, représentants des personnels. Cette charte est le fruit d'un long travail (constat partagé, définition des besoins en équipement des écoles) destiné à servir d'outil pour réduire les inégalités territoriales entre les écoles publiques : elle liste les équipements généraux (bâtiments et fonctionnement), ceux qui sont nécessaires au bon fonctionnement des classes élémentaires et maternelles, ainsi que le matériel utile pour l'EPS.

Alain Broseta, représentant des communautés de communes, détaille l'origine du projet, la demande et l'obtention d'un groupe de travail entre les élus et l'inspection académique pour obtenir et donner des informations sur la carte scolaire. Par la suite, les élus ont continué à se réunir pour aborder les problèmes concernant les écoles, au-delà des suppressions de postes et du ramassage scolaire. Comment en zone rurale éviter l'évasion des élèves vers les lieux où les parents travaillent ? Quelle réflexion sur les temps avant et après la classe ? Qui doit payer pour la mise aux normes de la cantine ? Pourquoi la commune qui accueille les enfants de maternelle serait-elle la seule à supporter les frais d'emploi d'une ATSEM ? Pour Alain Broseta, « la qualité et les conditions d'accueil et de travail sont une des solutions au maintien du réseau d'écoles dans le Gers et

Une charte pour le financement des écoles



aujourd'hui l'égalité n'est pas respectée entre les communes. La péréquation, on en a beaucoup entendu parler mais on ne l'a jamais vue! La charte aura un pouvoir incitatif, elle aura le mérite d'appuyer là où ça fait mal. Il faudra que le groupe de travail la fasse vivre pour qu'elle ne finisse pas dans un tiroir. »

Car pour l'instant les « autorités » jouent le jeu : lettre du préfet aux maires, lettre de l'inspecteur d'académie aux conseils d'école, impression de la charte par le Conseil général et diffusion réglée par l'association des maires. Betty Jean-Dit-Teyssier et Joël Rambeau sont à juste titre fiers de l'implication du SNUipp : impulsion des groupes de travail, envoi d'une enquête aux écoles (122 réponses sur 236!), publication des résultats, campagne pour faire valoir la nécessité de mettre à niveau toutes les écoles. Pour Betty et Joël, « *il n'est plus acceptable, que dans un même département, des petits gersois soient 5 fois plus égaux que d'autres en fonction des dotations communales, de la prise en charge ou pas de la maintenance du photocopieur, de l'équipement informatique mis à disposition, etc.* » Alain Broseta confirme qu'il n'est pas toujours possible pour les communes de faire plus et mieux et qu'elles peuvent obtenir du préfet, qui s'y est engagé, des fonds excep-

tionnels. D'ailleurs, il compte demander que pour 2009 des équipements mentionnés dans la charte, autres que la construction et l'entretien des locaux, entrent dans la DGE (la dotation globale d'équipement).

Sur le terrain, Elsa Delignières et Maryse Galì, directrices respectivement à l'école de Ségoufielle et à la maternelle *Pont National* d'Auch, confirment. Elsa bénéficie d'extensions récentes et dispose d'un bureau et d'une armoire, ce qui n'était pas le cas dans l'école à 2 classes où elle assurait la direction il y a 5 ans. Mais elle n'a ni BCD, ni salle informatique (seulement 1 ordinateur par classe). Pour les activités physiques, c'est le foyer communal carrelé et un bout de pré aux beaux jours... Elle déplore « *devoir tout le temps demander* », et elle avoue se restreindre elle-même dans ses requêtes « *un port USB, une deuxième imprimante, un rétroprojecteur...* ». Maryse, elle, est dans un autre cas de figure. Elle se retrouve en ville, avec des moyens « *corrects* » (22€ par élève), des salles, du matériel, gymnase et piscine, et surtout des ATSEM à temps plein. Comme elle le dit, « *ça n'a rien à voir et ça change la vie!* » Les constats de l'enquête menée dans le Gers montrent bien ces in-

égalités, une dotation par élève oscillant en 10 et 48€, des financements ou non pour les transports, les sorties, les classes transplantées, le fonds de la BCD, la maintenance et le papier du photocopieur, l'intervention des personnels municipaux (ATSEM, animateurs...)

Pour Betty et Joël, l'initiative du Gers doit devenir nationale, comme d'ailleurs le recommande la Cour des comptes. « *Le financement de l'équipement et du fonctionnement des écoles ne peut plus seulement reposer sur les communes ou les communautés de communes et les enseignants ne peuvent pas devenir des semi-professionnels de l'organisation de lotos, kermesses, ventes diverses, afin de subvenir aux besoins des écoles.* » Il s'agit d'une question d'égalité des chances, mais aussi d'aménagement du territoire. Car, comme le rappelle le président de l'association des maires du département, « *les bonnes conditions d'accueil des enfants, telles qu'elles sont définies dans la charte, doivent faciliter la réussite scolaire des enfants et permettre le maintien des écoles* ». De bonnes raisons pour « *faire vivre la charte* ».

* Charte sur le site de l'inspection académique 32



Rased où seront les aides spécialisées?

Les écoles des zones rurales dressent le même bilan : réseaux incomplets, secteurs de plus en plus étendus et maigres enveloppes pour les frais de déplacements. Elles ont pourtant des besoins, souvent accrus du fait de l'éloignement des autres structures (CMPP, etc). La politique ministérielle de remise en cause des Rased est contradictoire.

D'un côté le ministère explique que la sédentarisation « aura l'avantage d'éviter une dispersion inutilement coûteuse ». De l'autre le ministre écrit que « les Rased des zones rurales éloignées, compte tenu de leur spécificité, ne seront qu'exceptionnellement concernés par cette mesure. En effet les : modalités d'intervention itinérante peuvent se justifier sur des territoires dotés de petites structures scolaires disséminées. »

Des communes et des classes

A la rentrée 2007 – 2008, on comptait en France 55 300 écoles. Un nombre en baisse constante puisqu'elles étaient près de 69 000 en 1980 et 64 000 en 1990. Cela s'explique notamment par la disparition d'écoles rurales à classe unique (4 300 en 2007 contre plus de 11 000 en 1980) et du regroupement et de la fusion d'écoles maternelle est élémentaires. Deux tiers des écoles comptent encore en 2007 de 1 à 5 classes même la part des écoles de 6 classes et plus ne cesse de croître.

« Offrir une école attrayante »

Les maires ruraux veulent être reconnus comme les partenaires de l'éducation nationale qu'ils sont.

Quelles incidences par rapport à

l'école aura, selon vous, le développement actuel de la population rurale ?

Les élus ont toujours été très offensifs sur la présence et la qualité de l'école rurale, donc on peut espérer que cela ralentira, voire inversera le processus de suppressions de postes que l'on connaît années après années. Une école attrayante, en terme de facilités et de propositions autour de l'école, fait partie de ce que les communes veulent offrir aux familles comme aux nouveaux arrivants.

Comment qualifieriez-vous vos relations avec l'éducation nationale ?

Les maires ruraux sont en relation avec un grand nombre de partenaires, mais l'éducation nationale reste un état dans l'état. D'un côté certains enseignants fonctionnent trop en vase clos. Ils sont moins investis dans la vie locale. Or l'éducation est partagée avec les familles, d'autres professionnels et aussi les élus. Il faut moderniser les relations entre l'école et les communes. De l'autre si la plupart des communes s'efforcent de donner une qualité de matériel, ce n'est pas toujours le cas. Les dépenses peuvent paraître excessives. Il y a un travail à mener de part et d'autre pour comprendre les enjeux de l'éducation. La question de l'offre culturelle, artistique est également importante dans les secteurs ruraux et l'éducation



nationale ne donne pas de moyens : une sensibilisation une fois de temps en temps ne suffit pas.

Justement quelle appréciation portez-vous sur les récentes réformes de l'école ?

Nous avons été mis devant le fait accompli. Or nous ne sommes pas les factotums du ministère : ce n'est pas une bonne méthode si on veut faire évoluer les choses ! Vouloir aller vite n'est pas une raison pour éliminer la concertation car il y a une nécessité de se mettre d'accord sur le sens qu'on donne à l'action. Ce n'est pas le cas ces derniers mois que ce soit pour le SMA, les rythmes scolaires et même les programmes. L'école est trop fermée sur elle-même. Autant de sujets que nous avons abordés lors de notre rencontre – une rencontre tout à fait formelle – avec le ministre.

« Une mobilisation sociale forte autour du scolaire »

Yves Alpe étudie ce qui fait la particularité de l'école rurale. Après avoir souligné ses bons résultats, il s'intéresse aujourd'hui à l'effet de territoire.

Quand on parle de l'école rurale, de quelle école et de quel territoire parle-t-on ?

Il existe deux réponses à cette question. La première est purement géographique. L'école rurale est située sur un espace à dominante rural au sens où le définit la nomenclature de l'Insee. Elles accueillent à peu près un quart des effectifs scolaires au primaire. A cette détermination géographique s'ajoute une spécificité de la structure pédagogique. Cette école est petite et est composée de classes à plusieurs niveaux.

En terme de résultats, l'école rurale se distingue-t-elle ?

En effet, dès 1993, les recherches menées par la DEPP à partir des évaluations CE2 et 6e ont montré une bonne réussite des élèves des écoles rurales plutôt un peu meilleure qu'ailleurs. Ces résultats ont été confirmés par les travaux de l'*Observatoire de l'école rurale* réalisés sur des suivis de cohorte dans six départements. La bonne réussite se confirme jusqu'au collège. Mais, au lycée, les choses se compliquent, l'orientation est marquée par une plus forte proportion de parcours dans l'enseignement professionnel. Les élèves eux-mêmes déclarent des intentions moins ambitieuses et décalées par rapport à leur niveau scolaire.

Par ailleurs, indiscutablement on a pu montrer que l'école est moins discriminante socialement. C'est-à-dire que les élèves les plus défavorisés réussissent plutôt mieux qu'ailleurs.

A-t-on des éléments d'explication ?

Pour expliquer ces bons résultats, plusieurs hypothèses ont été faites. La première a mis l'accent sur la structure pédagogique elle-même, sur l'effet grand frère des classes multiniveaux qui profitent aux plus jeunes. Si cet effet a été confirmé, il est difficile

d'aller plus loin dans l'explication. Existe-t-il une pédagogie spécifique à cette structure ? La mise en réseau d'école, si chère à l'institution, a-t-elle des effets positifs ? Nous n'avons pas d'éléments. Observer les pratiques des enseignants implique de pouvoir faire la différence entre l'effet maître et l'effet classe, les aspects individuels, la motivation des élèves. Or les effectifs sont trop faibles pour pouvoir tirer des conclusions. En ce qui concerne la mise en réseau aucun effet perceptible n'a été démontré.

Et qu'en est-il du lien à l'espace rural, de l'effet territoire ?

Ce lien est encore à explorer et nous orientons nos recherches vers ces questions. Nous avons pour cela changé nos modalités d'enquête. Nous réalisons des entretiens sur le terrain auprès des parents, des élèves, des enseignants... Car le territoire dans lequel s'inscrit l'école est celui de la vie quotidienne, de la scolarité mais aussi des déplacements des parents... Il semble, d'après nos premiers contacts, qu'il existe une qualité particulière de la compréhension du territoire par les acteurs de l'école contrairement à ce que l'on peut voir dans beaucoup de quartiers urbains. Ils ont une meilleure lecture du contexte social, de tous les apports de la collectivité environnante (patrimoine, environnement...) qui permet à chacun de mieux se situer. Il est évidemment extrêmement difficile de quantifier ce qui relève de l'effet territoire ou de l'effet structure, etc. Il semble cependant que les élèves vivent leur scolarité en fonction d'usages conscients. Ils savent, par exemple, que s'ils veulent poursuivre leurs études, ils doivent partir. Le territoire dans lequel ils évoluent est identifiable pour eux mais aussi pour tous les autres acteurs.



Entretien avec

Yves Alpe

Sociologue à l'Université de Provence, coprésident de l'observatoire de l'école rurale

Quel rôle joue l'implication de ces acteurs ?

Dans le milieu rural, il existe une mobilisation sociale très forte autour des questions scolaires. Cette implication des parents, des collectivités est très visible au moment de la carte scolaire et du refus des fermetures de classes. Cette réalité est la même en Europe et on a observé les mêmes phénomènes au Venezuela. Cette implication est plus ambiguë quand il s'agit des politiques publiques. L'école rurale est une préoccupation constante mais trop souvent sommaire et idéologique. Il suffit de lire certains rapports de l'IGAEN pour s'en rendre compte. Ce sont souvent des florilèges d'affirmation sans preuve. Quand on pose la question des moyens, l'implication est tout aussi ambiguë. Peut-on uniquement envisager l'école rurale sous l'angle du ratio élèves/maîtres dans une école décontextualisée ? Qu'en est-il de l'inscription de l'école dans une politique d'aménagement du territoire qui a un temps prévalu ? Si l'école rurale est ancrée dans son territoire, sa survie se joue aussi ailleurs.

RALLYE INTERNET LANGUE VIVANTE

Défi-langues dans la Drôme

Dans la Drôme, le plan de formation continue affichait cette année un stage intitulé « *engager sa classe dans un rallye internet en langue vivante* ».

Quatre animateurs TICE et 2 animatrices LV ont préparé ce rallye qui permet aux élèves de naviguer à la découverte des sites et d'apprendre au détour des questions posées. Le thème de l'Europe a été choisi pour cette année, et plusieurs modules ont été mis en place sur la carte d'identité des pays, la culture, la gastronomie, la construction de l'Europe, les lieux remarquables, les fêtes nationales... Les classes peuvent participer librement et, elles aussi, poser des questions. Dans ce cas elles gèrent elles-mêmes les réponses. Ce rallye s'adresse aux élèves de cycle 3. Il leur permettra de découvrir certains aspects de l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni et la France.

Un module spécifique « *défi-langues* », en anglais ou en allemand, demande aux élèves de réaliser des productions sonores, enregistrées numériquement, et mises en ligne au format MP3. Il est demandé aux élèves de reproduire des chants ou des comptines, de se présenter ou de décrire un personnage fictif, ou encore de réaliser une interview d'un camarade. Les années précédentes, entre 100 et 150 classes participaient au rallye. Les initiateurs du projet espèrent en attirer autant cette année.

Infos sur www.ac-grenoble.fr/ien.romans/neosite/spip.php?article77



HANDICAP

Un nouveau site.tv pour tous

Bienvenue au « *site.tv pour tous* » !
Proposé par France 5 et le Scéren-CNDP, ce site internet de vidéos pédagogiques à la demande innove. Depuis le 22 janvier, il propose la première offre multimédia adaptée aux élèves en situation de handicap (sourds et malentendants). A partir d'un « *player* » inédit, développé par les équipes du site.tv, les enseignants et les élèves ont désormais accès à plus de 600 minutes de vidéos éducatives sous titrées et synchronisées sur un même écran avec des vidéos en LSF (langue des signes française) et LPC (langage parlé complété). Ces nouvelles ressources viennent enrichir celles proposées par la chaîne publique à travers son émission en langue des signes « *l'oeil et la main* ».

"<http://pourtous.lesite.tv/index.cfm>"

« On n'enseigne pas ce que l'on sait, ou ce que l'on croit savoir... on enseigne et on ne peut enseigner que ce que l'on est... »

Jean Jaurès

TICE

Enquête sur les pratiques

Comment ont évolué les pratiques d'information liées au développement des TIC ? Bruno Duvauchelle chercheur au CEPEC de Lyon lance un questionnaire à destination des enseignants dans le cadre d'une recherche sur les pratiques personnelles et professionnelles d'information des enseignants. Les 54 questions de cette enquête sont à remplir en ligne : "<http://www.cepec-lyon.info/question/index.php?sid=38982>"

PRATIQUES ARTISTIQUES

Préparez la grande lessive

Tendez vos fils, sortez vos crayons, feutres, peintures, colles, photos et préparez vos pincettes à linge... La prochaine édition de la Grande lessive aura lieu le 26 mars. Ecoles, collèges mais aussi centre culturel, de soins,... s'engagent dans cette initiative qui invite à la pratique artistique et à l'échange. L'inscription gratuite s'effectue à l'adresse suivante : lagrandelessive@voila.fr



CLASSE DE DÉCOUVERTE

En percussions

A l'école Georges Sand, de Bussy-Saint-Georges en Seine-et-Marne, la classe de découverte se fait en rythme. La semaine dernière, les 30 élèves de CM2 ont, sans bouger de l'école, voyagé aux quatre coins du monde. Au programme, une classe percussions, animée par les musiciens et les danseurs de l'association « Akatumusics » (1). Pour l'occasion, Christine Camus et Danièle Adad, les deux enseignantes en service partagé, ont chamboulé l'emploi du temps. Le matin, deux ateliers se sont succédé : pratique instrumentale et danse. Pour le premier, chaque jour était consacré à un continent : l'Asie avec les tambours à mains et sonnailles, l'Afrique avec les djembés, balafons et kalimbas, l'Amérique du Sud avec les congas, maracas, chérékés et enfin l'Europe et sa batterie. Eveil aux rythmes et aux pulsations, les musiques servaient ensuite de support



pour de l'expression corporelle. L'après-midi, c'était conférence. Les musiciens du matin venaient présenter les instruments, les musiques ainsi que la tradition dont ils sont issus. Rencontre culturelle enrichie par la présentation d'un spectacle aux parents le vendredi soir. Pour les enseignantes, « cette classe de découverte sédentaire est l'occasion d'exploiter un projet de mise en réseau de l'expression écrite et artistique ». Les élèves vont maintenant devoir travailler sur un mini-roman qui sera illustré musicalement. Le produit fini sera présenté sur un CD. Christine reconnaît la chance de pouvoir travailler avec des ressources locales comme cette association. « D'autant, conclut-elle, que les familles n'ont rien à déboursier, la mairie prend totalement en charge le coût de cette classe de découverte ». ["http://www.akatumusics.com/"](http://www.akatumusics.com/)



PE, en poste à la bibliothèque départementale de prêt.

Depuis son arrivée à la BDP en septembre 97, après une suppression de poste, Geneviève est « mise à disposition » auprès du Conseil général de la Haute-Vienne. Créées après les lois de décentralisation, les bibliothèques départementales de prêt ont pour mission de développer le réseau de lecture publique dans les communes de moins de 10 000 habitants et de former les bibliothécaires. Ce poste s'inscrit dans le parcours de Geneviève qui gère déjà la bibliothèque de sa commune et était une usagère assidue du bibliobus et de la BDP. Passionnée par le livre et la lecture, Geneviève poursuit son combat pour la diffusion du livre en milieu rural. Habitant elle-même une toute petite commune, elle « mesure la difficulté pour les gens de milieu modeste d'emmener les enfants dans les bibliothèques », d'où l'importance de réseaux de proximité ou de structures comme la BDP qui permettent de pallier l'éloignement. Le bibliobus dessert près de 80 écoles du département ! Geneviève détaille ses multiples activités à la BDP : « Prêts individuels ou aux classes, gestion et renouvellement des séries (plus de 90 séries en 27 exemplaires), formation des bibliothécaires à l'accueil des classes, animations dans les réseaux des bibliothèques ».

« J'ai l'impression d'être une bouffée d'oxygène pour les enfants de certaines communes. »

Geneviève se définit comme « une militante de la lecture publique ». Elle vit dans les écoles des « moments extraordinaires », en ayant l'impression d'être une bouffée d'oxygène, comme par exemple dans certaines petites communes du nord du département où l'arrivée du bibliobus représente à peu près le seul événement culturel du trimestre dans la commune. « Monter dans le bus et manipuler les livres sont des moments magiques pour les enfants ». Si Geneviève trouve ces instants gratifiants, elle regrette souvent de ne pas avoir trop le temps de se poser et de raconter des histoires. La rencontre avec ses collègues permet aussi d'échanger autour des livres et des pratiques, des petits moments volés qui font du bien à tout le monde...

EDUCASCIENCES

Réseau d'échange et de formation

« Et, toi en sciences tu fais quoi et comment ? » Voilà, en exemple, ce que les enseignants pourront découvrir en investissant Educasciences, espace numérique d'échanges et de formation concernant l'enseignement des sciences à l'école primaire. Ce réseau permet aux utilisateurs inscrits de partager leurs expériences, leurs commentaires et/ou de suivre un parcours de formation personnalisé. Les enseignants découvriront des documents ressources par niveau de classe, un forum de discussions, des vidéos,

["http://educasciences.ning.com/"](http://educasciences.ning.com/)

Daniel Labaquère

16

heures. Sur le banc près du bureau de la directrice, Véronique Bavière, Amad attend le début des ateliers de réflexion-réparation. L'air boudeur, il finit par expliquer: « *c'est quand on a frappé quelqu'un... On a une fiche pour écrire son comportement* ». Une fiche pour réfléchir... mais que fait-on pour réparer? « Une lettre d'excuse avec un dessin pour celui que tu as frappé ». Ces ateliers, d'une heure après la classe, sont animés par les enseignantes, un adulte pour deux ou trois élèves. Antonella, élève de CM2, arrive à la rescousse, mais hésite: « *c'est une punition... c'est pas vraiment une punition, c'est pour comprendre le mal que tu as fait et après tu regrettes* ». Elle ajoute: « *il y en avait marre des bagarres, c'est une idée des délégués* ».

Le système créé en février 2008 n'a pas seulement germé dans l'esprit des élèves. Véronique raconte comment l'équipe s'était lancée dans un projet pour le développement des compétences psycho-sociales et du langage de communication des élèves et la mise en place des conseils d'élèves. Mais de manière inattendue, la liberté de parole donnée aux enfants a fait apparaître une absence de repères, un manque de respect vis-à-vis des adultes et d'autres débordements. Le besoin de travailler le rapport à la loi et le respect des règles s'est concrétisé dans ces ateliers qui rapidement ont traité aussi les problèmes de relations entre élèves. Il ne faut pas ignorer « tous les petits coups donnés pour le plaisir », comme le remarque Guillemette, enseignante de CM1-CM2: « *on ne savait pas comment faire comprendre pourquoi c'est gênant pour l'autre* ». Ainsi un élève bousculé n' imagine pas que l'autre ne l'a pas fait exprès, à l'inverse, celui qui a bousculé n'a pas l'idée de s'excuser, ou même n'est pas conscient de l'avoir fait! Aujourd'hui « *le moment de réflexion après une bêtise est devenu normal pour un enfant* ». Pour Guillemette, si cela paraît ne pas faire directement partie du travail d'enseignant, cela aide à le faire: renvoyer les problèmes de comportement vers les ateliers permet de différer, de ne pas rentrer en conflit de manière frontale et libère de la disponibilité pour le travail en classe. Cela « *rassure aussi les élèves qui subissent de savoir qu'il y aura réparation* ». Le classeur de l'atelier n'a pas peur des mots avec ses tableaux de suivi à trois colonnes: « *infraction, sanction, réparation* ».



Une culture de la non-violence

À l'école élémentaire d'Oran, Paris 18^e, la mise en place des ateliers réparation s'inscrit dans une démarche de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix. Un processus qui s'appuie sur un travail d'équipe.

Les situations de violence sont souvent l'expression des nombreuses difficultés (70 % de CSP défavorisé) rencontrées dans cette école de 8 classes classée en ZEP, « Zone d'excellence pédagogique », s'amuse Véronique Bavière. Mal-être et faible estime de soi, insécurité et sentiment d'injustice, absence d'espace d'expression nourrissent la violence. Avant même d'établir un règlement, l'équipe a cherché à résoudre ce qui déclenchait les réactions violentes des élèves: récréations alternées, horaires modifiés (8 h 30 — 12 h 30 avec ? heure de récré, 14 h — 16 h sans coupure), répartition des groupes classes (CM2 en 4 groupes dans 2 classes de CE2-CM2 et deux de CM1-CM2). Enfin la règle — « *personne ne doit*

« *On aime beaucoup cette école. Les grands apprennent à réguler leur comportement, les petits se sentent rassurés et prennent conscience de l'intérêt des règles et des punitions* »
Laurent Piquet, élu des parents

rester seul face à ses difficultés » — est un véritable soulagement. En cas de problème, la réaction est immédiate et collective: aménagements, échanges de service, emploi du temps différent pour l'élève... Si les résultats sont encourageants, l'équipe ressent la nécessité de faire évoluer les contenus des ateliers: faire rejouer les situations, chercher d'autres issues

« *pour que cela se passe bien* », d'autres formes de traces écrites... Ces ateliers ne sont pas un supplément d'âme après la classe, ils sont aussi un des leviers du travail constant mené dans l'école pour « *promouvoir et faire vivre une culture de la non-violence et de paix* ».

Michelle Frémont

Ces ateliers sont de véritables lieux d'apprentissage pour « ceux qui ne sont pas capables de se décentrer et donc n'imaginent pas ce que l'autre pense »

Fiche de réflexions

Nom, prénom : _____
 Date et heure : _____

- Je décris mon comportement :
- Je cherche à comprendre :
- Je trouve ce que j'aurais pu faire à la place :
- Je repère et je copie la règle de la classe et de l'école que je n'ai pas respectée
- J'écris ce qui s'est passé pour moi et pour les autres à cause de mon comportement :
- J'explique ce qui sera mieux si j'agis autrement la prochaine fois

Entretien

L'école donne du sens au rapport à la loi si elle admet qu'« un homme libre n'apprend rien en esclave »



Jean-François Vincent

Ancien président de l'OCCE, chargé de mission auprès du Recteur de Versailles.
 Auteur de *Eduquer à la Citoyenneté*, Delagrave 2006

Les écoles ont de plus en plus recours à des règlements, permis à points...

Cela témoigne d'une prise de conscience progressive que ce qui touche au « vivre ensemble » ou à la construction du rapport à la loi dépasse largement la seule connaissance du droit ou la seule exigence de l'application respectueuse de règlements préétablis. Mais ces dispositifs ne peuvent avoir de sens qu'intégrés dans une réflexion éducative globale affirmant que l'école est d'abord un espace de droit, respectueuse des principes fondamentaux du droit (y compris des droits des mineurs) et que c'est aussi un espace de liberté (même pour les élèves!).

De quelle manière l'école intervient-elle dans la construction du rapport à la loi ?

L'école donne du sens au rapport à la loi si elle admet qu'« un homme libre n'apprend rien en esclave » (Platon). Le sens est que, justement, ces contraintes, sanctions, dispositifs de réparation et d'indemnisation permettent de réguler, d'encadrer l'exercice des libertés individuelles ou collectives et sont les conditions de leur expression. Or, quels sont les droits effectivement reconnus aux élèves à l'école, en dehors du « droit de travailler et de

vivre dans de bonnes conditions »? La reconnaissance des droits inscrits dans la *Convention internationale des droits de l'enfant* est plus souvent formelle qu'effective. Quelle est, par exemple, la place réelle des élèves dans les associations scolaires, les coopératives? Quel est le statut de leur parole?

Les représentations et pratiques des enseignants sont bousculées...

Une réflexion générale sur le rapport à la loi implique de se poser au préalable la question du droit des élèves et de l'espace de liberté que l'on veut encadrer. Un espace qui dépend souvent de l'arbitraire des enseignants « souverains » dans leur projet éducatif ou leurs conceptions éducatives (droits, interdits, obligations) et qui fluctue d'un établissement à l'autre, d'une classe à l'autre... Prendre conscience de ces réalités, c'est identifier d'autres données de la problématique éducative, envisager d'autres solutions, dans des projets collectifs cohérents, que celles centrées sur les dispositifs de contrainte ou de punition. Il n'est pas juste de laisser les enseignants, sans formation, démunis face à des problématiques douloureuses pour eux et plus encore, pour leurs élèves.

Les recherches se font par différents mots-clés comme éducation à la non-violence, rapport à la loi, coopération. L'entrée « violence à l'école » renvoie généralement plus à des dispositifs sécuritaires ou de prévention..

Centre de ressources sur la gestion non-violente des conflits

(revue, matériel pédagogique, jeux coopératifs, un guide annuel et des adresses ressources)

www.nonviolence-actualite.org

Coordination française pour la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix

www.decennie.org

OCCE : Office central de la coopération à l'école, fédération nationale

- outils pédagogiques téléchargeables, jeux éducatifs, réflexions et formation des délégués d'élèves

www.occe.coop/federation/espace_enseignants/premier_degre.htm

- un diaporama sur « La construction du rapport à la loi » par Jean-François Vincent

www.occe.coop/~ad95/files/construction_rapport_loi.ppt

Icem-Pédagogie Freinet

Sur le site de nombreuses ressources, des compte rendu d'expériences

www.icem-pedagogie-freinet.org

Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN)

La revue Dialogue n° 107 « Œuvrer pour la paix : les paradoxes de la démarche » analyse l'effet des débats (apprentissage langagiers, rapport entre élèves modifiés, meilleure écoute, discussions envisagées comme solution alternative aux coups)

www.gfen.asso.fr

L'Observatoire international de la violence à l'école propose des états des lieux en France et dans le monde (réflexions, expériences et exemples de « bonnes pratiques »)

www.ijvs.org

Handicap : financement de séjours

Une convention de la JPA et de l'Agence nationale des chèques vacances permet de financer le départ des enfants en situation de handicap en séjour de vacances ou en classes de découverte. L'aide versée peut permettre de participer au financement d'un accompagnateur ou de matériel spécialisé et adapté. Pour en bénéficier, la situation de handicap doit être notifiée par la CDA. Elle peut s'élever à 30 % du coût du séjour incluant le surcoût lié au handicap. Les dossiers téléchargeables sur le site de la JPA sont à déposer auprès des comités départementaux de l'association avant le départ de l'enfant.

Utilisation des locaux scolaires pendant le temps scolaire :

Répondant à une question d'un sénateur au sujet de l'utilisation des locaux scolaires par les mairies et les enseignants, le ministère précise que « la coexistence d'activités scolaires et périscolaires apparaît possible dans la mesure où elle est autorisée par l'Etat, celui-ci étant prioritaire pour son utilisation ». S'appuyant sur le code de l'éducation (article L.216-1), le ministère affirme que « les dispositions législatives en vigueur ne font pas obstacle à la coexistence de l'aide personnalisée et d'activités périscolaires organisées par la commune ».

Question/Réponse

Est-il encore possible de modifier ma demande de permutation informatisée ?

Oui ; il est possible de modifier la demande pour tenir compte de la naissance d'un enfant ou de la mutation imprévisible du conjoint (marié, pacsé ou couple ayant un enfant en commun) ou d'annuler sa demande. Pour cela, il faut télécharger un formulaire de modification ou d'annulation sur le site www.education.gouv.fr, (rubrique outils de documentation et information / agent de l'éducation nationale et recrutement/ personnel de l'éducation nationale du premier degré : mouvement interdépartemental). Le formulaire complété doit être envoyé à l'IA avant le 17 février 2009.

Comment bénéficier du chèque emploi service universel ?

Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, une aide financière sous forme de Chèque emploi service universel a été créée pour la garde des enfants des agents de l'Etat (soumis à condition de ressources).

Il s'agit d'un titre de paiement préfinancé par l'Etat qui permet de régler les frais de garde des enfants âgés de moins de six ans. Vous pouvez directement télécharger le formulaire en ligne sur le site www.cesu-fonctionpublique.fr

Comment bénéficier d'un chèque vacance ?

Il s'agit d'un titre de paiement se présentant sous forme d'un chéquier, utilisable dans de nombreuses structures de vacances ou en paiement d'activités culturelles ou de loisirs (voir la liste sur le site www.ancv.com). Tout agent de l'Etat peut en bénéficier sous condition de ressources. Le principe est la constitution d'un plan d'épargne d'une durée de 4 à 12 mois, auquel s'ajoute en fin d'épargne une bonification du ministère de la fonction publique qui va de 10% à 25 % en fonction des ressources. La gestion en est assurée par la MGEN, que l'on soit ou non allocataire.

Infos services

Lu dans le BO Lu dans le BO Lu

LU au BO N° 2 du 8 janvier

Code de l'éducation (partie réglementaire) : Organisation du service de l'éducation dans les collectivités territoriales de Saint-Pierre et Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Actions éducatives : Séminaire des *Rencontres internationales de la photographie d'Arles*.

LU au BO N° 3 du 15 janvier :

Actions éducatives : Concours des écoles fleuries 2008-2009

Formation continue des enseignants :

Présentation des priorités du programme national de pilotage de la direction générale de l'enseignement scolaire

LU au BO N° 4 du 22 janvier

Administration des écoles publiques : Renouvellement des délégués départementaux de l'Éducation nationale.

Activités éducatives : Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité

Personnels de direction : Détachement et intégration dans le corps des personnels de direction - année 2009

Congés annuels : Calendrier des fêtes légales - année civile 2009

Autorisations d'absence : Autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses - année civile 2009

Lu dans le BO Lu dans le BO Lu

LITTÉRATURE JEUNESSE

Tams-Tams 2008

Documentaires primés au salon du livre et de la presse de Seine -Saint-Denis

JEANNE DE LA ZONE, F. Jacquet, ill. E. Davodeau - L'Atelier (18€) 12 ans & +

Dans les années 1900, le long des « Fortifs » de Paris, s'étendait « la Zone » bande de terrain inconstructible. Là, des bicoques avaient poussé, soigneusement entretenues, abritant des familles, certes très pauvres, mais qui formaient une vraie communauté chaleureuse et solidaire. La petite Jeanne naît dans cette "Zone", au sein d'une famille aimante. Elle mène la vie des fillettes pauvres de son temps. Elle va à l'école, elle grandit, regarde autour d'elle, se choisit des amis, a des passions et met en question le monde qui l'entoure. La tendresse et l'acuité de son regard nous font découvrir les membres de cette petite société fraternelle, avec leur quotidien, leurs sentiments, leurs espoirs et surtout leur dignité profonde... Un livre émouvant, une passerelle vers le monde d'aujourd'hui.



LE LIVRE DES TERRES IMAGINEES, G. Duprat - Seuil (20€) < 11 ans

Ce livre présente des représentations de la Terre parfois insolites parfois très pertinentes que les hommes eurent, à travers le temps et les diverses cultures. Aujourd'hui (presque) tout le monde sait et accepte l'idée que la Terre est une planète plus ou moins « ronde ». On le sait grâce aux scientifiques, aux explorateurs et à leurs découvertes qui ont révolutionné notre manière de voir le monde. Mais « avant », quelle image de la Terre les hommes avaient-ils ? Une Terre plate comme une assiette ? rectangulaire au fond d'un coffre ? en forme de



poire ? reposant sur les cornes d'un buffle géant dans un équilibre précaire ? ou encore une Terre creuse ?... Toutes ces « Terres imaginées » furent des tentatives d'expliquer le fonctionnement du monde. L'objet-livre lui-même, avec ses animations, est une merveille en soi.

LA TERRE RACONTEE AUX ENFANTS, I. Delannoy, Y. Arthus-Bertrand, ill. D. Giraudon, De La Martinière (20€) < 8 ans

Dans cette nouvelle édition, Arthus-Bertrand montre les enjeux auxquels la planète est confrontée. Sous un angle plus actuel et avec de nouvelles photos, l'auteur définit le développement durable : l'interaction entre l'humain, l'économique et le social, afin de faire entendre aux générations futures la nécessité d'un regard global sur notre planète. En 8 chapitres, Isabelle Delannoy, elle, aborde des sujets précis pour comprendre les phénomènes et leur impact (Gulf Stream, cycle de l'eau...) : l'eau, la biodiversité, les océans, la terre, les villes, les hommes, l'alimentation et le climat. Chaque thème est décliné à des niveaux différents : une superbe photo aérienne sur double page, avec un texte clair présentant un thème, puis le développement du thème sur 2 pages avec des textes explicatifs, des témoignages, des chiffres, des infos-clés, des schémas et des conseils pour comprendre et agir. Une encyclopédie junior, belle et efficace.



PENSE PAS BÊTE, G. Boulet, A-S. Chilard, ill. P. Lemaître, Brenifier - Bayard (14,90€) Dès 9 ans

INCLUDEPICTURE

Le livre regroupe des articles de la rubrique « *Pense pas bête* » de la revue

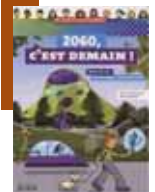
Okapi, autour de 30 questions « philosophiques » issues de discussions avec les enfants dans des classes. Pourquoi existe-t-on ? C'est quoi être libre ? C'est quoi être amoureux ? Pourquoi a-t-on peur ?... Questions sur la vie et le monde qui nous entoure,



questions parfois difficiles qui ne trouvent pas toujours de réponses auprès des adultes. Les pistes des réponses possibles sont données dans des textes brefs accompagnés des commentaires de petits personnages qui poursuivent la discussion. La liberté du ton, la maquette ludique, la pertinence des thèmes rendent très attrayant ce livre qui invite le jeune à dialoguer, à se forger sa propre opinion...

2060, C'EST DEMAIN, M. Germanangue, B. Goldman (En avant ma planète !) Hatier (9,90€) < 9 ans

INCLUDEPICTURE
Ce titre, d'une collection dynamique et très accessible, complète bien l'ouvrage précédent. Cette projection dans le futur, quand nos enfants auront soixante ans, incite à prendre le temps de rêver l'avenir. 2060, ce n'est pas si loin. Pouvons-nous savoir comment se portera notre planète ? Peut-on imaginer quelle sera la vie des hommes ? Quelles surprises, bonnes ou mauvaises, nous réservent les sciences et la technologie ? « *Autant de questions que l'on peut se poser aujourd'hui. À un moment de l'histoire humaine où le monde change très vite, où il faut penser à préserver notre Terre pour les générations futures, et où le progrès nous apporte à la fois promesses extraordinaires et réelles menaces.* »



Marie-Claire Plume

(Voir sur le site du SNUIPP tous les autres titres primés (littérature de jeunesse > livres de jeunesse > Tam.Tams, Baobabs, Coups de cœur)

Les statistiques de l'éducation en panne

Quel avenir pour les statistiques de l'éducation ? Depuis plusieurs mois, la plupart des publications de la DEPP (1), outils de référence pour les professionnels de l'éducation destinés également à éclairer le grand public, semblent reléguées au placard. La revue *Education et formation*, consacrée à l'orientation et aux projections d'élèves, n'est plus publiée, les notes d'information sortent au compte-gouttes, une vingtaine étant bloquée par le ministère. Il y a quelques années, la rue de Grenelle en publiait une soixantaine par an. Même *L'état de l'école*, publication annuelle regroupant 30 indicateurs sur le système éducatif, a été mis en ligne sur le site en janvier alors qu'elle était disponible dès octobre auparavant. Des statisticiens de la DEPP évoquent un long déclin, d'autres parlent même de défiance du pouvoir actuel envers les statistiques publiques en général. Par exemple, depuis quelques années, la DEPP est accusée de surévaluer les prévisions de nombre d'élèves qui doivent déterminer les répartitions de postes d'enseignants. **C'est qu'au cœur du débat se trouve un réel enjeu : disposer de mesures fiables concernant l'école pouvant orienter les politiques scolaires.** Stéphane Beaud s'en est, avec d'autres sociologues, alerté. Ensemble, ils s'inquiètent de la suppression de données indispensables pour les chercheurs, dans les enquêtes de l'éducation nationale, comme la catégorie socioprofessionnelle des parents qui vient de disparaître du fichier base élèves.

Sans statistiques, « plus moyen de mettre en évidence les différences d'orientation des élèves entre les filières, de pointer rigoureusement les inégalités d'éducation, de faire apparaître les mouvements d'élèves d'un établissement ou d'un secteur à l'autre », selon les chercheurs. Autant d'éléments qui, par leur absence, interdiraient « toute généralisation et donc, au-delà, toute mobilisation collective pour transformer l'école », concluent-ils. La publication tardive de la dernière *Notes d'Information* consacrées aux résultats des élèves de CM2 en calcul, lecture, et orthographe fait état d'un accroissement des inégalités scolaires en lien avec les inégalités sociales. Alors, les statistiques, un outil pour plus d'égalité ?

(1) : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Garçons, filles... L'effet scandinave

La question des discriminations entre hommes et femmes reste une préoccupation forte des pays scandinaves comme le montre une recherche suédoise. De quoi interroger le cas français.

Norvège, Finlande, Suède, voici le tiercé, dans l'ordre, des pays dans lesquels le fossé entre hommes et femmes est le moins important. La France se classe, elle, au 15^e rang. C'est ce qu'établit le « *Global gender gap report 2008* », rapport annuel sur la discrimination hommes, femmes publié par le forum économique mondial*.

Pour ce faire, une série de données dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de la politique et de la santé est répertoriée à partir d'études sur l'emploi, le taux des femmes dans les postes d'encadrement, au sein des gouvernements, des différences de salaires, des niveaux scolaires, de l'espérance de vie...

La Scandinavie échapperait-elle aux vieux schémas éducatifs ? Loin s'en faut si l'on en croit une étude menée en Suède en 2004. Dans l'école de Järfallä qui accueille des enfants de 1 à 5 ans dans la banlieue de Stockholm, une chercheuse est venue filmer pendant plusieurs mois les activités en classe, les moments passés à la cantine... Et les résultats montrent que, comme en France, les filles et les garçons ne sont pas traités de la même manière. Sans en avoir conscience les éducateurs accordent plus de temps aux garçons qui monopolisent les deux tiers de la parole, acceptent que les garçons coupent la parole alors qu'ils demandent aux filles d'attendre patiemment leur tour... A la cantine, les différences tournent à la caricature : les petites filles servent docilement les verres de lait... Des révélations qui ont amené l'équipe à mettre en place une organisation qui prévoit deux temps non mixtes d'une heure trente par semaine. A ces moments, les enfants peuvent profiter des jeux associés à l'autre sexe :



les filles sautent sur les bancs et envahissent la salle de motricité tandis que les garçons s'amuse avec la dinette, sans que les filles viennent leur donner des leçons de vie domestique.

Une organisation radicale financée par le gouvernement suédois qui a consacré près de 500 000 euros à des projets scolaires sur l'égalité des sexes et qui a le mérite de prendre cette question à bras-le-corps. Car que se passe-t-il dans les écoles françaises sur ces questions ? Certes, en 2000 un BO de l'éducation nationale proposait aux enseignants une liste de scénarios avec des recommandations à mettre en œuvre en classe. Mais, considérant la quasi-absence d'accompagnement mis en place, on peut s'interroger sur son utilisation dans les écoles... Entre une obsession égalitariste qui nierait les différences entre filles et garçons et un statu quo qui se satisfait des schémas éducatifs existants, il existe des actions à mener pour que la prise de conscience des inégalités se décline dans les écoles.

Lydie Buguet

CINÉMA

Un petit fugitif



Ce film, qui sort le 11 février, était oublié même des cinéphiles les plus savants. François Truffaut disait pourtant que la Nouvelle Vague n'aurait pas existé sans lui. Il est le pari de trois photographes new-yorkais, Morris Engel, Ruth Orkin et Ray Ashley: réaliser un film totalement indépendant, sans moyens importants, à l'aide d'une caméra bricolée qui permettait de tourner discrètement. Des intentions inouïes dans l'Amérique de 1953, qui rappelaient les débuts récents du néo-réalisme italien. C'est l'errance d'un petit garçon de sept ans dans le parc d'attraction de Coney Island à la suite d'une très mauvaise plaisanterie de son frère aîné. Vraiment un film de photographes, un regard extraordinairement aigu sur la foule des estivants de Brooklyn. On se baigne, on mange de la barbe à papa, on frémit avec l'incroyable "Saut en Parachute" qui existe toujours aujourd'hui à Coney Island. On n'a jamais aussi bien vu au cinéma la foule new-yorkaise de ces années-là. Le point de vue sur l'enfance est juste, la caméra au niveau même des yeux du protagoniste sur ce monde adulte auquel il s'adapte très bien, comme on survit dans un monde inconnu et trop grand pour soi. Les trois cinéastes débutants obtinrent un succès inattendu: no-

mination aux Oscars, Lion d'Argent à Venise, couverture des jeunes Cahiers du Cinéma (numéro 31!). Puis "Le petit fugitif" tomba dans l'oubli. Le film est illuminé par la présence de Richie Andrusco, dont ce fut le seul rôle au cinéma. On le regarde avec surprise et admiration, même si l'esprit de la photographie déteint un peu sur celui du cinéma, avec des cadres parfois trop jolis pour être honnêtes. On n'en demeure pas moins stupéfait de la résurrection d'un tel bijou, cinquante-six ans après son aventureuse création. Sa sortie correspond à la réalisation d'un DVD par le CNDP sous la direction d'Alain Bergala. Ajoutons que Pierre Gabaston, professeur des écoles, grand amoureux du cinéma et écrivain à l'art raffiné, vient de publier chez Actes Sud Junior un "Rebelles sur Grand Écran", à la fois ludique et érudit, où il évoque Godard et Brisseau, Nicholas Ray et Arthur Penn. Les adultes peuvent profiter sans scrupules de ce livre en principe destiné aux adolescents,

René Marx

Les critiques de cinéma de Fenêtres sur Cours sont sur www.laviedesfilms.com

MUSIQUE

La casa

Influencés, entre autres, par Noir Désir, la Mano Negra ou Gainsbourg, Pierre Le Feuvre et Jean-François Péculier alias Jeff sortent leur premier album, Les Trucs abîmés, sous leur nom de groupe, La Casa. Une première étape après des années de galère pour les deux compères lancés, depuis l'enfance - leurs parents étaient déjà amis- dans l'aven-

ture artistique en tant que musiciens et plasticiens.

Rock, folk, pop, électro ou chanson... difficile de classer leur musique. Mais à l'écoute de leur single « Go, Go, Go », une chose est sûre, bien que leur nom ne l'indique pas, la musique et les textes de La Casa sont une invitation à bouger.

www.myspace.com/lacasamusica

Les Trucs abîmés, La Casa, 3e Bureau (Wagram)

Philippe Hermant

L'AGENDA

Formation « La transmission de l'histoire à l'école primaire: mémoires, histoire, identités »

à l'INRP, 19, allée de Fontenay, 69007 – Lyon. Inscriptions en ligne sur le site de l'INRP

Colloque « Les procédures disciplinaires dans l'Éducation nationale »

Organisé par la Fédération des Autonomes de Solidarité
mercredi 18 février, salle de la Mutualité, Paris

« Changer l'école avec les enseignants »

Journée organisée par le CRAP-Cahiers pédagogiques le samedi 21 mars

Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable

31 mars – 2 avril 2009 à Bonn en Allemagne

2^e salon du conte

Parrainé par Henri Gougoud et organisé par l'association « Grains de sel », 3 jours de rencontres et de spectacles à Champs-sur-Marne (77), les 6, 7 et 8 février.

Colloque « Les Images en éducation: histoire, usages, fonctions »

Organisé par le Centre d'études et de recherche en sciences de l'éducation, en partenariat avec l'IUM de Basse-Normandie, le colloque se tiendra les 19, 20 et 21 février à l'université de Caen.
Contact: 02 31 56 54 72 ou maryvonne.lecalve@univcaen.fr

« Porter une attention particulière à ce qui génère du stress »

Le stress enseignant est un thème qui est de plus en plus présent. Est-ce à dire que le phénomène est nouveau ?

A proprement parler non. La nouveauté, c'est que nous disposons sur le sujet d'études scientifiques récentes qui nous permettent d'identifier les spécificités du stress enseignant. Les recherches notent une certaine détérioration des conditions d'exercice du métier et un moral plutôt en berne que l'on retrouve d'ailleurs dans bien d'autres pays. Au final, comme tous les métiers à forte implication relationnelle, les enseignants se trouvent aujourd'hui confrontés à des situations générant du stress telles que les conflits entre collègues, avec les parents, avec les élèves ou avec la hiérarchie.

Existe-t-il des sources de stress plus spécifiques au métier d'enseignant ?

Les enseignants ont le sentiment de ne pas être reconnus par la société et d'être peu ou mal soutenus par leur hiérarchie. Ils ressentent également une usure en conséquence du rythme et des activités de leur travail. Au quotidien et sur un temps très court, ils sont amenés à effectuer une multitude de gestes et d'opérations : écouter, répondre, se déplacer, écrire, gérer le groupe, maintenir sa dynamique tout en étant attentifs aux individus, et notamment ceux en difficultés ou ceux qui sont apathiques ou agités.

Enfin, la pression est accrue par les changements que connaît actuellement le système éducatif. A travers une succession de réformes, il est demandé aux enseignants de s'adapter rapidement et de déployer tous leurs efforts pour des objectifs vécus comme des injonctions parfois contradictoires et ambiguës : gérer les demandes du groupe classe et des enfants à besoins particuliers, intégrer de nouvelles missions comme les TICE, l'EDD avec moins de temps et de formation.

« Les enseignants doivent avoir la sensation positive d'avoir un défi à relever en étant soutenus et accompagnés »



**Laurence
JANOT-BERGUGNAT**

Maître de conférences en sciences de l'éducation à l'IUFM d'Aquitaine (université Bordeaux 4). Elle vient de publier « Le stress des enseignants » Ed Armand Colin

Quels sont les effets de ce malaise sur le climat de la classe et la réussite des élèves ?

Une étude met en évidence que plus les enseignants ressentent du stress et plus ils ont tendance à signaler des enfants en difficulté, cette notion devenant ainsi totalement subjective. D'autres recherches montrent que l'un des symptômes de l'épuisement professionnel est de dépersonnaliser la relation à l'élève, et cela peut passer par des attitudes de rejet, de mise à l'écart, voir d'humiliation; c'est une stratégie de survie pour continuer à effectuer son travail; ces enseignants ont besoin d'une prise en charge thérapeutique. Enfin, on note aussi que le stress produit de la part des enseignants des mises en place de stratégies inefficaces qui vont en fait augmenter la source de stress.

Quelles réponses apporter aux enseignants sur le terrain ?

Concrètement, dans sa classe, il faut permettre à l'enseignant, par le biais de la formation, de développer à la fois ses ressources personnelles et professionnelles. Par personnel, j'entends ce qui concerne le travail sur soi tel que connaître ses limites, ses faiblesses, apprendre à développer de bonnes stratégies et prendre les meilleures décisions possibles face aux situations difficiles... On considère trop l'enseignant comme un technicien sans penser à toute la dimension émotionnelle qu'implique une relation aux autres. Mais, il doit aussi renforcer son expertise professionnelle. Les ateliers

d'analyse de pratique offrent un cadre efficace pour trouver collectivement des réponses aux difficultés rencontrées au sein d'une école. Il est essentiel d'offrir aux enseignants des opportunités de travailler autrement, un meilleur équilibre entre travail dans la classe et partage avec l'équipe, un déroulement de carrière attractif, la création de nouveaux métiers...

Ces seules dimensions sont-elles suffisantes ?

Non, car une bonne partie du stress trouve aussi son origine dans les mutations actuelles du système éducatif et de la société. Ce sont des périodes toujours vécues comme douloureuses, créant alors de l'anxiété, de la résistance ou du surinvestissement. Tout changement a un coût parce que les enseignants doivent développer des ressources individuelles et collectives pour y faire face. Réussir la transformation des pratiques, participer à l'évolution d'un métier qui aille dans le sens d'une meilleure réussite des élèves nécessitent alors que l'on porte une attention particulière aux personnels. Ils doivent avoir la sensation positive d'avoir un défi à relever en étant soutenus et accompagnés au plus près de leur travail réel. Il convient pour cela d'engager une formation des cadres de l'éducation nationale au sujet des ressources humaines et professionnelles, de développer l'accompagnement des projets, et de favoriser l'autonomie des enseignants dans le cadre de l'exercice de leur métier.

Propos recueillis par Sébastien Sihr